Deuxième Année. - N° 338. Edition A. B. C. D. Le Numéro : 10 Centimes Dimanche 6 Août 1916

# "LE TÉLÉGRAPHE"

Rédaction et Administration :
11, Rue de l'Université, 11, LIÉGE
BUREAUX OUVERTS de 8 à 12 et de 1 à 5 h.

Quotidien Liégeois d'Information

TARIF
Petite ligne 0.30. — Demandes d'emploi 0.15. — Réclame 1.00. — Nécrologique 1.00. — Avis de Sociétés 1.00. — Avis financiers 2.50. — Chronique locale (corps) 2.50. — Chronique locale (fin) 2.00.

**- Ce numéro est tiré en 6 pages -**

## Communiqués Officiels

**Allemand.** — Berlin, le 5. — *Théâtre de la guerre occidental.* — Ainsi qu'on l'annonce ultérieurement, les grands combats relatés, hier, au nord de la Somme, se sont déroulés sur un front assez large et avec l'intervention de forts effectifs anglais. Certains d'entr'eux ont continué pendant toute la journée. Les Anglais qui s'avançaient dans le secteur, depuis le nord d'Ovillers jusqu'au bois de Foureaux, ont été repoussés avec de grandes pertes pour eux et, en partie, après des corps-à-corps. De nouveaux combats sont engagés aujourd'hui près de Pozières. Une attaque partielle des Français a été repoussée, l'après-midi, au sud de Maurepas. Dans la région de l'Aisne, l'ennemi a exécuté de nombreuses entreprises de patrouilles qui sont partout restées vaines. Sur la rive droite de la Meuse, nous avons pris dans nos contre-attaques, hier, dans le secteur de Fleury 468 prisonniers appartenant à quatre divisions différentes. Dans la région de l'ouvrage de Thiaumont se déroulent de nouveaux combats acharnés. Dans la région de la Somme, deux biplans ennemis ont été descendus en combat aérien.

*Théâtre de la guerre oriental.* — Front du général feld-maréchal von Hindenburg. Nous avons fait échouer des tentatives des Russes de passer la Duna près de Dwenten. Le nombre des prisonniers faits près de Rudka-Mirynska s'est élevé à 561.

Au Sereth, au nord-ouest de Zalosze, de multiples attaques ennemies ont été repoussées ; près de Ratyscze des détachements russes qui avaient passé le Sereth ont dû fléchir devant la contre-attaque ; l'adversaire se maintient encore sur la rive sud près de Miebzygory et Czystop.

Front du feld-maréchal lieutenant archiduc Charles-François-Joseph : Jusqu'à présent, nous avons pris 325 Russes et 2 canons dans les combats victorieux des Carpathes.

*Théâtre de la guerre des Balkans.* — Pas d'événements particuliers.

**Autrichien.** — Vienne, 4. — *Théâtre de la guerre russe.* — A l'ouest de la Moldawa supérieure et au Czarny Czeremosz, à l'aile gauche du front placé sous le commandement supérieur du lieutenant feld-maréchal archiduc Charles-François Joseph, de nouveaux combats se développent favorablement pour les troupes alliées. Au centre et à l'aile gauche de ce front, aucun événement particulier. Près de Zalosce, l'ennemi a attaqué nos positions. Il a été repoussé, le combat continue. Auprès de l'armée du général-colonel von Tersztianszky, notre cavalerie a repoussé une attaque dans un combat à la baïonnette. Un de nos aviateurs a descendu, avant-hier, un biplan Farman ennemi, dans cette région. A l'ouest de Kaszowka, au Stochod, une attaque russe s'est écroulée hier avant midi. Après-midi, l'ennemi réussit, par une nouvelle attaque, à pénétrer dans nos lignes près de Rudka. Des bataillons allemands et austro-hongrois, amenés en hâte et des groupes de la légion polonaise ont, vers le soir, complètement rejeté les Russes. Au sud de la voie Sarny-Kowel, les troupes du général Fath ont repoussé une forte attaque russe.

*Théâtre de la guerre italien.* — La situation est inchangée. En plusieurs secteurs du front de l'Isonzo, l'artillerie ennemie a développé hier une vive activité.

*Théâtre de la guerre sud-oriental.* — Rien d'important.

**Turc.** — Constantinople, 4. — (officiel du 21 juillet 1332, calendrier turc.) — Aucun changement au front de l'Irak et dans le secteur de Felahie. Un de nos détachements de volontaires a, dans un combat qui a eu lieu entre lui et un faible détachement ennemi, causé des pertes à l'adversaire et lui a pris des attelages et du bétail. En Perse, à la suite d'un combat que nos troupes ont livré aux Russes, le 16 juillet au soir, dans la région du village Bukan, l'ennemi fut obligé de se retirer vers le nord. Il abandonna 200 tués sur le champ de bataille. Nous avons pris 3 mitrailleuses en bon état avec tous les accessoires et une quantité de munitions ainsi que des fusils et du bétail. Aucun changement au front du Caucase, dans les secteurs de Bitlès et de Musch. Une attaque que les Russes entreprirent contre une partie de nos positions, dans le secteur d'Oknott, environ 80 km au sud d'Erzeroum, a été arrêtée et repoussée par nos forces. Dans les autres secteurs du front, le calme règne en général. Un torpilleur russe a bombardé Tiribolit et Kerasund, endroits non protégés à la côte. Quelques maisons ont été endommagées et 6 habitants tués ou blessés. Au front égyptien, des escarmouches ont lieu continuellement dans les environs de Katia. Le 19 juillet, un navire de guerre ennemi a, à hauteur de Muhamedijeh, bombardé, pendant une heure, et cela sans résultat, les forêts de dattiers de Hut el Nedschat et Ogratina, à l'est de Katia. Le navire de guerre dut suspendre son feu à la suite du lancement de bombes d'un de nos avions et dut s'éloigner. Aucune nouvelle importante n'est parvenue des autres fronts.

**Bulgare.** — Sofia, le 2. — Aucun changement n'est signalé au front macédonien. Après les combats mentionnés dans notre bulletin du 27, rien de remarquable ne s'est passé, à part le faible feu d'artillerie journalier et des rencontres de patrouilles peu importantes. Les pertes en tués, subies par l'ennemi, dans les combats du 25 au 27 juillet, sont deux fois plus fortes que celles signalées dans notre dernier bulletin. 4 officiers ont été trouvés parmi les tués. Nous avons pris une mitrailleuse et un grand nombre de fusils français.

**Français.** — Paris, le 4 à 15 h. — Sur la rive droite de la Meuse, la bataille s'est poursuivie sur le front Thiaumont-Fleury que les Allemands ont attaqué toute la nuit avec un acharnement extrême. Plusieurs contre-attaques, à gros effectifs, prononcées sur nos positions, aux abords de l'ouvrage de Thiaumont, ont été repoussées avec de lourdes pertes pour les Allemands. Nos troupes, au cours de la lutte, sont même parvenues à enlever l'ouvrage qu'elles ont ensuite évacué sous la puissance du bombardement en ramenant 80 prisonniers faits par elles dans cette action. Dans la région de Fleury, les combats n'ont pas été moins violents. Les Allemands ont multiplié des contre-attaques sur le village, chacune précédée d'une intense préparation d'artillerie. Après plusieurs tentatives infructueuses, les Allemands ont pris pied dans la partie sud de Fleury, où le combat continue très vif. Tous les efforts pour nous déloger de la station située au sud-est de ce village, se sont brisés contre la résistance de nos troupes. Les Allemands ont également attaqué pendant la nuit nos nouvelles positions à l'est de Vaucherauville, où ils n'ont réussi qu'à subir des pertes élevées. Dans la région Vaux-Chapitre-le-Chenois, lutte d'artillerie très active. Dans les Vosges, hier, vers 22 heures, les Allemands ont déclanché sur le saillant de la Chapelotte, une attaque qui a été dispersée avant d'avoir pu aborder nos lignes. Nuit relativement calme sur le reste du front.

Paris, le 4, à 23 heures. — Sur le front de la Somme, notre artillerie a bombardé les organisations allemandes. Un ballon captif allemand atteint par notre tir a été détruit près de Ennemain (sud de Péronne). Sur la rive droite de la Meuse, les combats ont continué toute la journée dans la région de Thiaumont-Fleury. Au nord-ouest et au sud de l'ouvrage de Thiaumont toutes les attaques des Allemands entreprises pour nous déloger des positions conquises ont été vaines. Non seulement nous avons brisé les efforts de l'adversaire en lui infligeant des pertes élevées mais par un second retour offensif nos troupes ont réussi à s'emparer pour la deuxième fois, en douze heures, de l'ouvrage de Thiaumont qui reste en notre pouvoir malgré plusieurs contre-attaques tentées par les Allemands. La lutte s'est également poursuivie avec acharnement dans le village de Fleury.

Après avoir évacué tout le village, ce matin à la suite de plusieurs attaques allemandes, notre infanterie, cet après-midi, a enlevé, à la baïonnette, la majeure partie du village où les Allemands persistent encore avec énergie. Le nombre des prisonniers valides faits par nous, dans les combats de la journée, dépasse 400.

Dans la région de Vaux-Chapitre-Le Chenois, bombardement violent sans action d'infanterie.

*Aviation* : Dans la nuit du 3 au 4 août, nos escadrilles ont effectué divers bombardements dans la région de Verdun : trente-deux obus ont été jetés sur la gare de Stenay ; quatre-vingt-trois sur les gares de Montmedy et de Sedan et sur les bivouacs de la région de Damvillers.

**Anglais.** — Londres, 3. — Pendant la nuit, nous avons continué le travail de fortification du terrain conquis par nous et dégagé les tranchées occupées. Notre artillerie a été active. Pendant la nuit, l'artillerie ennemie a répondu violemment à notre feu, sur la partie du front, depuis la ferme Maltzoon jusqu'à Longueval, ainsi que près du bois de Mametz, Fricourt et Bécourt et près du village Pozières. Le feu diminua à l'aube. Près de Souchez, l'ennemi a fait sauter une petite mine, mais ne nous a occasionné aucune perte et a causé peu de dégâts.

**Russe.** — Petrograd, 3. — Dans la nuit du 2 août, l'ennemi fit une attaque, au moyen de gaz, dans la région de Smorgon. L'attaque commença vers 1 h. du matin. Le gaz fut émis en six vagues, avec environ une heure d'interruption entre chacune d'elles. L'attaque se termina vers 6 heures du matin. Les vagues de gaz furent découvertes à temps, et les Allemands qui tentaient une attaque sous la protection de celles-ci, furent accueillis par le feu de l'infanterie et des mitrailleuses. Ils subirent de lourdes pertes et durent rentrer en hâte dans leurs tranchées, sans avoir pu une seule fois dépasser leurs obstacles.

Au Stochod, des violents combats se sont développés dans la région des villages Gruezwi... Zagrewicze. 9 avions ennemis ont survolé nos abris près de Morobijwoka, à ... de Jezierna.

**Italien.** — Rome, le 3. — Dans la vallée de l'Adige, le tir intense de l'artillerie continue avec la collaboration des aviateurs. Un de ceux-ci a lancé des bombes sur Ala, sans blesser personne ni causer des dégâts matériels. Dans la région de la Posina supérieure, nous avons repoussé, hier, une attaque contre nos positions de la vallée de Calderia. Dans la vallée de Travenanzes, on signale de nouveaux progrès de nos troupes ; l'ennemi leur oppose cependant une résistance opiniâtre. L'artillerie ennemie continue à tirer contre Cortina d'Anpenzo et la nôtre contre des localités de la vallée de la Drau. La situation est inchangée sur le reste du front.

## Informations et Arrêtés de l'Autorité

**Relevé des stocks de tissus, de bonneterie (articles en tricot, etc.) et d'articles de rubanerie, se trouvant en Belgique.**

(Suite)

§ 9. — Quiconque, intentionnellement, n'aura pas donné, dans le délai prescrit, les renseignements qu'il est tenu de fournir en vertu du présent arrêté, ou sciemment, aura fait des déclarations fausses ou inexactes, sera puni soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende pouvant atteindre 50.000 marcs, soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre. Le jugement prononcera, en faveur du « Militärisches Textil-Beschaffungsamt » la confiscation des quantités non déclarées, peu importe qu'elles appartiennent ou non à l'auteur de l'infraction.

Quiconque, par négligence, n'aura pas donné, dans le délai prescrit, les renseignements qu'il est tenu de fournir en vertu du présent arrêté, ou aura fait des déclarations fausses ou inexactes sera puni soit d'une peine d'emprisonnement de 6 mois au plus et d'une amende pouvant atteindre 10.000 marcs soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre. En outre, on pourra, en faveur du « Militärisches Textil-Beschaffungsamt » prononcer la confiscation des quantités non déclarées.

Quiconque, intentionnellement ou par grave négligence, aura enfreint les autres dispositions du présent arrêté sera puni soit d'une peine d'emprisonnement d'un an au plus et d'une amende pouvant atteindre 20.000 marcs, soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre.

Les tribunaux et commandants militaires allemands sont compétents pour juger lesdites infractions.

§ 10. — Les dispositions du § 3, 3e alinéa et des §§ 4, 8 et 9, 1er alinéa, 2e phrase, et 2e alinéa, 2e phrase, du présent arrêté ne sont pas applicables aux marchandises dont la « Commission for Relief in Belgium » et le Comité national de secours et d'alimentation seront propriétaires le jour du relevé (31 juillet), à la condition que cette propriété puisse être prouvée.

Bruxelles, le 19 juillet 1916.

*Der General Gouverneur in Belgien,*
Freiherr VON BISSING,
Generaloberst.

TABLEAU

I. Tissus vendus au mètre :
 *a)* étoffes pour vêtements d'hommes, de femmes et d'enfants
  1) en laine, demi-laine, ou en poils d'animaux,
  2) en coton, lin, demi-lin ou en fibres d'autres plantes, etc ;
 *b)* étoffes pour vêtements de dessous, pour hommes, femmes et enfants,
  1) en laine, demi-laine ou en poils d'animaux,
  2) en coton, lin, demi-lin ou en fibres d'autres plantes, etc. ;
 *c)* étoffes pour draps de lits et oreillers ;
 *d)* étoffes pour couvertures, pour torchons, pour bâches, marquises, vérandas, pour doublures ainsi que des étoffes pour tous les articles en tissu, en bonneterie (en tricot, etc.) et pour les articles de rubanerie non désignés aux lettres *a, b* et *c.*

II. Vêtements de dessous confectionnés, pour hommes et jeunes gens, et articles en tricot, sweater, vareuses en tricot, bas et chaussettes et articles en tissu tubulaire.

III. Couvertures.
 Couvertures de voyage, de lit, etc., couvertures pour chevaux, étoffes pour couvertures, torchons de tout genre.

IV. Rubans, cordons, cordonnets, ganses (galons, liserés, soutaches), sangles, élastiques, lacets et paires de bretelles de tout genre.

## A l'Extérieur

**Allemagne.** — *Le général von Hindenburg.* — Le général feld-maréchal von Hindenburg, accompagné du général Ludendorff, chef de son état-major, s'est rendu sur le front en Volhynie.

*Le ministre des Affaires Etrangères.* — Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, qui a passé la semaine dernière au grand quartier général, est rentré à Berlin.

*Député mort au front.* — Le député au Landtag, M. Dumrath, a été tué au front russe.

*Le canal Elbe-Danube.* — On annonce que l'Union économique germano-austro-hongroise se réunira à Dresde en automne pour délibérer sur la communication fluviale Elbe-Danube.

*Visite des camps.* — L'ambassadeur américain à Paris, M. Garrett est arrivé à Cobourg avec un attaché d'ambassade pour visiter le camp des officiers prisonniers.

**France.** — *Les avances aux Alliés.* — D'après le *Journal Officiel*, le président de la Commission parlementaire des Finances a remis un rapport favorable à la demande du gouvernement de pouvoir consentir de nouvelles avances aux gouvernements amis et alliés, jusqu'à concurrence de 1 milliard 547 millions. Le total des sommes avancées jusqu'au 30 septembre 1915, s'élève ainsi à 3 milliards 875 millions. D'après une déclaration de M. Ribot ministre des finances, certaines de ces avances ne nécessitent pour le Trésor aucun décaissement immédiat, car elles seront faites en bons du Trésor qui seront soit escomptés par la Banque de France, ou portés en compte au Trésor comme compte ouvert à un établissement de crédit.

**Hollande.** — *Nominations.* — Le colonel W. Umbgrove est nommé chef de l'état major de la marine et de la division de défense au département de la marine. Il est né le 17 septembre 1865. L'amiral W. Chr. Smit est nommé commandant de la position de l'Escaut et de son embouchure. Il est né à Batavia le 6 décembre 1860.

*Echange de prisonniers.* — Le prochain échange de prisonniers de guerre allemands et anglais, grièvement blessés, aura lieu le 7 courant, par Hoeck-van Holland.

*L'exécution de Casement.* — Amsterdam. — L'exécution de Sir Roger Casement a causé un profond étonnement en cette ville. D'après les informations publiées ces derniers jours par la presse, on s'attendait généralement à ce que le rebelle irlandais soit gracié.

*A propos de l'arrêt des bateaux de pêche.* — L'officieux *Nieuwe Rotterdamsche Courant* voit dans les mesures prises par les autorités anglaises contre les pêcheurs néerlandais et suédois, l'occasion d'une démarche commune pour se soustraire au contrôle britannique de la pêche.

**Suède.** — *L'importation des harengs.* — Copenhague. — Le *Nationaltidende* mande de Stockholm : « La presse suédoise manifeste son mécontentement du fait que les autorités britanniques interdisent, de commun accord avec les autorités islandaises, l'importation en Suède des harengs d'Islande. Elle fait valoir que, par ces temps de cherté extraordinaire, le hareng constitue un aliment très apprécié pour les classes populaires. Elle fait remarquer, en outre, que la totalité de la pêche a été achetée, par le gouvernement suédois, au prix de 62 ores le kilogramme. »

**Angleterre.** — *Protectionnisme ou libre-échange.* — Le *Daily News* se montre adversaire de la nouvelle politique commerciale annoncée par M. Asquith. Le *Daily Chronicle* écrit dans le même sens : « Nous ne souhaitons pas que l'Angleterre et ses Alliés entament une guerre commerciale et continuent les hostilités après la conclusion de la paix. Beaucoup de personnes saluent avec approbation une guerre commerciale à l'Allemagne. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il nous est nécessaire d'obtenir la victoire, une victoire qui doit être complète et qui nous assurera une paix réelle. »

*Départ de M. Ruciman.* — Le correspondant à Londres du *Corriere della Sera* mande que M. Ruciman, dont la santé est rétablie, a l'intention de partir sous peu pour Rome où il conclura un accord économique avec l'Italie. Il a entr'autres, l'intention de fonder une société commerciale anglo-italienne qui serait soutenue par le gouvernement britannique.

*Les derniers moments de Casement.* — Le *Secolo* mande de Londres, à propos de l'exécution de Casement : « Casement était protestant et avait manifesté le désir de se convertir au catholicisme. Il a reçu les sacrements et a passé une nuit calme. Il est mort en criant : « Je meurs pour ma patrie, vive l'Irlande ! »

Il avait rédigé, la veille, une histoire de sa vie ainsi que de son combat pour la libération de l'Irlande, manuscrits qu'il a remis à son défenseur avant son exécution.

Le *Maasbode* publie une information du *Central News*, de Londres, suivant laquelle Roger Casement aurait été exécuté par pendaison. Le public n'a pas été admis à l'exécution. Une foule nombreuse s'était rassemblée devant la prison de Pentonville.

*Les causes d'une explosion.* — Le *Daily Télégraph* mande de New-Jersey en date du 31 : « La grande explosion qui a eu lieu dans un dépôt de munitions a pris naissance dans un dépôt de marchandises et s'est étendu ensuite à des remorqueurs chargés de nitro-glycérine. Les dégâts, que l'on évaluait primitivement à 4 millions de livres sterling, se chiffrent en réalité par 2 millions. Le correspondant déclarent qu'on n'a pas de raisons d'admettre que l'explosion soit due à la malveillance. En tout cas, elle doit être attribuée à une contravention à la loi qui interdit de conserver des explosifs dans le voisinage des habitations. Plusieurs personnes ont déjà été arrêtées de ce chef. »

*Détails sur l'attaque aérienne.* — Londres. — Le Bureau Reuter mande officiellement : « Différents dirigeables ennemis sont apparus, pendant la nuit du 2 au 3 août, au-dessus des comtés de l'est et du sud-est. Les premiers rapports sur l'attaque sont arrivés vers minuit. Il semble que six dirigeables au moins ont attaqué simultanément les comtés de Norfolk, Suffolk et d'Essex. L'attaque a duré 1 h. 30 environ. Les Allemands n'ont pas pénétré profondément dans le pays, hormis en un point. Ils ont jeté des bombes sur des endroits très éloignés les uns des autres et notamment sur sept localités côtières. En un endroit, les canons anti-aériens sont entrés en activité ; le dirigeable qu'ils visaient a pu s'échapper. En corrélation avec cette attaque, un dirigeable a entrepris une attaque contre la côte de Kent. Différents bulletins mandent qu'il était suivi par un second zeppelin, ce qui est très probable, étant donné le nombre de bombes lancées, Dans la première attaque, les canons spéciaux ont porté une fois, peut-être deux. On a compté en tout 80 bombes lancées. Les dégâts causés sont cependant étonamment minimes. 9 chevaux ont été blessés et 3 tués. »

On annonce encore : « Au cours de l'attaque [illegible] côte sud-orientale, les dirigeables allemands ont fait usage de torpilles aériennes. Trois d'entre-elles ont été distinctement observées. »

**Grèce.** — *Les avions.* — Havas mande officiellement de Salonique : L'aviation a montré de l'activité aussi bien du côté allemand que du côté français.

**Italie.** — *Le prochain consistoire.* — Le Pape Benoît XV a fixé à la fin de cette année la date du prochain consistoire, durant lequel les deux protonotaires apostoliques de Vienne et de Munich, le cardinal comte Scapinelli et le cardinal Erühwirth recevront le chapeau cardinalice. Il est probable que Mgr Englino Pacelli, sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères du Vatican, sera nommé nonce à Munich.

*Un démenti du Vatican.* — L'*Osservatore Romano* écrit : La *Tribuna* ayant annoncé que le Vatican avait proposé son intervention pour empêcher la guerre austro-italienne et satisfaire aux aspirations italiennes et aurait demandé que le Saint-Siège soit représenté à la Conférence de la paix, de manière à internationaliser la question papale, nous sommes autorisés à démentir cette information qui ne repose sur aucun fondement.

**Roumanie.** — *A propos d'incidents de frontière.* — Bucarest. — Au sujet des incidents de frontière roumano-bulgare qui se sont produits au Danube, on annonce officieusement que le ministre des affaires étrangères roumain a fait les démarches nécessaires pour attirer l'attention du gouvernement bulgare sur le fait que les incidents se renouvellent trop souvent et qu'ils ne répondent pas aux bonnes relations des deux pays.

**Suisse.** — *Une conférence.* — M. André Lebon, ancien ministre français du Commerce et des Colonies, a donné, jeudi soir, à Genève, une conférence.

**Espagne.** — *Le commerce.* — Une statistique officielle publiée par le gouvernement de Madrid annonce que les importations pour les cinq premiers mois de cette année ont dépassé de beaucoup celles des années de 1915 et 1914.

Quant aux exportations, l'écart est plus considérable encore. En ne tenant pas compte des métaux précieux, la valeur des exportations de janvier à mai, s'élève à 597 millions et celle des importations à 407 millions de pesetas.

**Portugal.** — *Réunion du Congrès.* — Le *Times* apprend de Lisbonne que le Congrès se réunira lundi prochain en assemblée générale extraordinaire afin de discuter les résultats de la récente mission, à Londres, des ministres Costa et Soares.

*Cession de navires.* — On mande de Londres que le Portugal a cédé à l'Angleterre quelques navires allemands confisqués.

**Tripolitaine.** — *Les rebelles.* — Ben-Ghazi. — L'Agence Stefani annonce qu'à la suite d'un accord promptement conclu entre le commandant anglais de Solum et le commandant italien du port Bandia, un groupe anglo-italien d'automobiles de combat a attaqué un groupe de rebelles qui molestaient la population. Les rebelles ont été mis en fuite ; ils ont eu huit morts, parmi lesquels leur chef et ont perdu quatre prisonniers. Les Italiens n'ont pas eu de pertes ; trois Anglais ont été blessés.

**Amérique.** — *Le parti progressiste.* — Reuter mande d'Indianopolis : Le parti progressiste a résolu de ne pas présenter de candidat à la présidence, M. Roosevelt ayant refusé de poser sa candidature.

**Mexique.** — *Pourparlers.* — L'Agence Reuter annonce que le Mexique a nommé des délégués pour délibérer avec les Etats-Unis sur le litige existant entre les deux pays. On croit, d'autre part, que le représentant du Mexique à Washington, sera nommé ministre des affaires étrangères, ce qui améliorerait encore la situation.

**SUR MER.** — On annonce de Stavanger qu'un canot de sauvetage portant le nom de « Calypso » a échoué à la côte, près de Jaederen, ainsi qu'un grand radeau de planches et de tonneaux à pétrole sur lequel se trouvaient des ceintures de sauvetage qui ne portaient pas de désignation de navires mais le cachet de la ligne Wilson. Deux autres barques portaient le nom « Aaro ». Un autre vapeur de la ligne Wilson a été trouvé près de Tungenäes. Le navire qui porte ce nom jauge 2460 tonnes. Il était parti samedi dernier de Hull pour Christiania.

—Londres (Reuter). — Les trawlers anglais «Smiling», «Morn» et «Twiddler» ont été coulés dans la mer du Nord, la nuit dernière, par des sous-marins allemands. Les équipages ont été sauvés.

— Le *Berlingks Tidende* mande de Stockholm : « Des navires de guerre allemands ont arrêté au nord de Stockholm, à la côte suédoise, les deux vapeurs suédois «Pitea» et«Themise»,faisant route de Stockholm à Raumo, en Finlande. Des marins allemands sont montés à bord des navires pour les conduire vers un port allemand. »

Lloyds annonce : Les vapeurs «Citta di Messina» (italien), «Cohina Maru» (japonais), le schooner anglais «Gradwell», la barque «F 2» de Londres ont été coulés.

# Echos et Nouvelles

**Les secours aux sans-travail.**

On vient de rendre obligatoire dans toutes les provinces, la méthode de payer les secours aux sans-travail, partiellement en espèces. Un minimum de 25 % est prescrit, le reste peut être effectué en bons. La tendance des comités provinciaux est de supprimer graduellement les bons et d'effectuer de plus en plus le paiement des secours en argent.

**Les collections de journaux de guerre**

Le désir de collectionner des souvenirs de guerre s'est porté sur ces curieux documents, que constituent les journaux publiés dans les armées et il s'est ensuivi une véritable chasse aux numéros devenus rares. D'après le *B. Z. am Mittag*, ce sont les premiers numéros de la *Liller Krigszeitung* qui sont recherchés le plus avidement par les collectionneurs allemands. C'est ainsi que le premier numéro de ce journal trouve acquéreur, actuellement, sans la moindre difficulté, au prix de 150 à 300 mark, d'après son état de conservation. Certains collectionneurs, auxquels il ne manquait qu'un seul numéro pour avoir la collection complète de ces journaux, n'ont pas reculé devant une dépense de 400 à 500 mark pour se procurer l'oiseau rare. Et il est à prévoir que ces collections procureront plus tard à leur propriétaire des sommes considérables.

**Un ancien manuscrit serbe.**

On écrit de Rome au *Morning Post* que «l'Evangile de Miroslaf» le plus ancien document ecclésiastique en langue serbe, disparu depuis 1903, vient d'être retrouvé à Corfou. Cet évangile, écrit en caractères cyrilliques, vers 1180, par Miroslaf, prince de Trakiloumia (l'Herzégovine), frère du célèbre tsar serbe Stephan Nemandja, était un des trésors du monastère serbe de Khilandar, sur le mont Athos. Lorsque le feu roi Alexandre de Serbie visita le monastère en 1896, les moines lui firent présent de ce précieux recueil.Il disparut du palais de Belgrade pendant l'a révolution de 1903. On annonce qu'on la retrouvé à Corfou, où l'avait sans doute apporté un des réfugiés serbes.

**Pour conserver le pain plusieurs mois**

L'Académie française des sciences a entendu au cours de sa dernière séance une communication de M. Fleurant ayant trait à un fort intéressant procédé de fabrication destiné à assurer l'excellente conservation du pain pendant une longue durée.

Le pain, retiré chaud du four, est empaqueté dans un papier fort, puis replacé au four pendant quelques instants. La stérilisation opérée de cette manière est suffisante pour préserver de la moisissure le pain ainsi préparé.

# La Vie en Belgique

## A LIÉGE

VIEILLES GENS, VIEUX PROVERBES. — Décidément, Phœbus nous gâte. De grand matin, il émerge de la brume semblable à un énorme disque rougeoyant. Et, à ce spectacle, on entend le charretier matinal dire à son compagnon de rencontre : « I va cô fé tchaud ouye » et il continue gaiement sa route au milieu des « hue » et des claquements sonores de fouet.

Et, ma foi, oui, il fait chaud ; je m'éponge même en vous en parlant, cher lecteur. Et, vraiment, on n'attendait plus ni soleil, ni chaleur. Après quelques jours de radieux printemps, des nuées grises et tristes obscurcirent l'azur, faisant penser à novembre, et le ciel alors ouvrit ses cataractes qu'il ne ferma d'ailleurs plus, donnant ainsi raison au vieux Saint Médard. En effet, depuis le 8 juin, date fatidique et anniversaire du saint « hydrophile », celà ne rata pas, à part quelques accalmies : pluie, vent, froid de loup parfois, tout se mêla probablement pour nous donner un avant-goût des frimas que nous entrevoyons déjà. Quant à Saint Barnabé, il ne voulut pas défaire le bel ouvrage de son prédécesseur, jugeant probablement que tout était pour le mieux... au grand dam des pauvres humains. Et ce qu'il y a de plus déroutant, c'est que, exactement quarante jours après la date funeste, il y eut une trêve ; le baromètre nous fit belle mine et le ciel plus clément nous amena insensiblement à la température d'étuve actuelle. Ouf ! qu'il fait chaud ! Alors, est-ce que nos vieux ancêtres auraient encore raison une fois de plus ? Les vieilles légendes ne sont donc pas toujours fallacieuses ? Au contraire, on dirait que malgré les belles découvertes astronomiques actuelles et qui semblent destinées à réduire à néant tous les adages du passé, il arrive encore des moments où le temps fait fi de tous les Flammarions et consorts et que, bon gré mal gré, nous sommes forcés d'en revenir au vieux Mathieu Laensberg cher aux Liégeois.

En effet, que n'a-t-on pas ergoté et vaticiné au sujet du déplorable début d'été dont nous sommes quittes, heureusement. Pour les uns,c'était l'effet de la canonnade qui nous valait les copieuses drachs dont nous étions gratifiés. Pour les autres *horresco referens*, nous devions cela à une succession de treize années dont la première était l'an de grâce 1916. Jolie perspective, n'est-ce pas ? Treize ans de drache ! Après tout, en Belgique, pays de la drache nationale et dépotoir de l'Europe, on n'en serait pas étonné.

Je ne veux donc pas vous rappeler ici toutes les raisons plus saugrenues les unes que les autres qui furent émises pour tâcher d'expliquer les journées sombres et pluvieuses dont nous avons été lotis. Quant à moi, je ne veux plus chercher, puisque je m'aperçois que tout le monde a fait fausse route. Je préfère en croire ma vieille maman de qui j'ai entendu si souvent répéter :

Quand il pleut à St-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Je ne sais si vous serez de mon avis et si vous ne trouverez pas mon opinion un peu surannée et aussi paradoxale.Peut-être aussi trouverez-vous ma prose « Télégraphique » un peu fantaisiste. D'ailleurs, je vous souhaite bonne chance dans les recherches que vous ferez pour me prouver que je me suis fourvoyé. Je vous passe la plume de bonne grâce. Il fait trop chaud !

AGOSTINI.

L'ATHÉNÉE.— «*Coup d'œil sur l'Histoire Economique de la Belgique depuis 1830.*» — Conférence de M. Deprez. — Au lendemain des journées de septembre, la situation économique générale de notre pays se trouvait dans un état lamentable ; l'agriculture était dans le marasme ; l'industrie subit le contrecoup des temps troublés et les houillères étaient arrêtées.Grâce à l'activité d'hommes énergiques tout a pu rentrer dans l'ordre assez rapidement. Par notre séparation avec la Hollande, nous avons perdu notre meilleur débouché et la puissance maritime. Un grand changement ne tarda pas à s'opérer ; jusqu'en 1848, l'agriculture était la seule occupation des Belges, mais à partir de ce moment, la grande industrie va commencer à se développer pour atteindre l'importance qu'elle a actuellement. La création des chemins de fer aida puissamment le développement industriel. C'est à Charles Rogier que revient l'honneur d'avoir le premier sur le continent proposé une loi ayant pour objet la création d'un réseau de chemin de fer. Le 1er mai 1834, notre Chambre des Représentants vote la loi ordonnant la construction des quatre grandes lignes de chemin de fer. Cette loi ne fut pas accueillie avec un sentiment d'approbation unanime ; un tiers des membres de la Chambre vote contre le projet.Tous ceux dont l'institution des chemins de fer va contrarier les intérêts avec tous ceux qu'effraie un progrès ou une nouveauté quelconque feront entendre aussitôt de vives protestations. Les aubergistes, les entrepreneurs de transports,les hôteliers prétendent qu'on veut leur enlever tout moyen d'existence. Aux chambres, des orateurs s'élèvent avec force contre la création projetée. Ils font remarquer qu'on va enlever à l'agriculture une étendue considérable de bonnes terres. Un ingénieur écrit que le chemin de fer est une absurdité sous le rapport de l'art, une sottise sous le rapport commercial. Le député Frison de Charleroi refuse d'assister à l'inauguration ; M. Elias représentant de Charleroi pense que tous les chevaux vont rester sans emploi et que des milliers d'ouvriers seront jetés sur le pavé ; d'autres craignent de voir transformer en beurre le lait transporté par chemin de fer et que les œufs n'arriveront qu'en omelette..\ l'étranger, la même opposition se fait sentir. En France,Thiers et Arago se prononcent contre l'établissement des chemins de fer. En Angleterre à la chambre on prétend qu'on va empêcher le bétail de paître ou troubler sa digestion ; les poules cesseront de pondre ; la fumée des locomotives tuera les oiseaux, etc... ; autant d'absurdités qui nous frappent davantage maintenant qu'on peut voir tous les services que rendent les voies ferrées; notre réseau ferré est actuellement de 4.500 kilomètres. M. Deprez examine ensuite l'évolution politique de notre pays et les différents gouvernements qui se sont succédés. Le rachat du péage de l'Escaut qui a coûté 12 millions de frs à la Belgique et 24 millions aux autres pays a les meilleurs effets pour la prospérité de notre port d'Anvers. C'est réellement à partir de 1860 que la métallurgie commence à prendre un essor considérable.En 1886, des grèves violentes éclatent dans le pays et amènent une crise qui donnera à la démocratie le droit d'être représentée au Parlement. Notre prospérité industrielle n'a fait que s'affirmer depuis lors et l'Exposition de Liége en 1905, de Bruxelles en 1910, de Charleroi en 1911 et de Gand en 1913, nous ont permis de montrer les différents progrès réalisés dans le domaine industriel. Depuis 1830, le pays a subi une évolution lente mais progressive et les différents gouvernements qui se sont succédés ont eu pour objectif par l'établissement de lois nouvelles de faciliter les relations commerciales et industrielles par des avantages heureux. L'institution récente de l'instruction obligatoire complète bien l'œuvre entreprise depuis 1830.

M. Deprez a fait un exposé très succint de cette vaste question et il a su vivement intéresser l'auditoire très attentif.

Ce dimanche à 12 h., le distingué professeur M. Pecqueur clôturera cette intéressante série de conférences ; il a choisi comme sujet : «Max Waller et la Jeune Belgique». (x.)

**AU CINÉMA STELLA. - Pour la première fois en Belgique. " La Couronne des Indes ,, grand drame policier en 6 parties** 1360

LA BOUCHERIE LIÉGEOISE. — La corporation des bouchers, à l'annonce de la création d'une boucherie municipale, entre de nouveau en lice et par un rapport, en date du 1er juillet, envoyé au collège échevinal, montre du doigt les inconvénients et les dangers de la création d'un tel organisme.

Nous avons sous les yeux ce rapport et nous croyons savoir que nos bouchers ont exposé les risques financiers et les résultats éventuels de l'entreprise de ces essais.

Se rendant compte des difficultés, ils ont dit à nos édiles : « Attention !!! tout n'est pas rose dans cet ordre d'idées et les capitaux que vous allez exposer risquent fort d'être engloutis en très peu de temps » ,ce rapport, conçu en des termes généraux, mais énergiques, contient, nous affirme-t-on, des propositions acceptables et que nos édiles feraient bien d'examiner — ce dont nous ne doutons pas — avant de se lancer dans une aventure qui présente tant d'aléas.

Le rapport statistique y joint montre amplement les fiascos multiples dans ce genre d'entreprises.

D'autre part, si la ville croyait devoir passer outre de ces conseils, les bouchers leur proposent : 1° Que la Ville fasse décider la proposition par le conseil ; 2° Qu'il soit voté un crédit spécial pour la « Boucherie communale »; 3° Qu'il soit fait un contrôle sévère sur l'achat du bétail — par des personnes compétentes ; 4° Contrôle sur l'abat et la bonne mise à point des dépouilles : graisses, cuirs, sang, etc., etc.; 5° Contrôle sur la main-d'œuvre, abatteurs, bouviers, camionneurs, hommes de peine, etc., etc.; 6° Contrôle sur les prix de vente et la façon de vendre les morceaux découpés — mode liégeoise — de *choix surtout* et autres ; 7° Contrôle sur les finances ad hoc ; 8° Que le public soit mis au courant de la marche de cette institution, ainsi que de son bilan qu'ils voudraient mensuel ; 9° Que, en cas de résultats malheureux, au bout du premier trimestre, la Ville cesse l'exploitation.

Le dilemme ainsi posé : 1° Mise à la disposition de la Ville des boucheries existantes aux fins d'essais ; 2° En cas de non adhésion, mesures sévères à prendre pour sauvegarder les finances des contribuables, ne saurait mieux préciser la situation ni y apporter de meilleurs conseils.

Et voilà la question exposée. A la Ville de décider.

UN DOUBLE JUBILÉ A LA SOCIÉTÉ LINIÈRE DE SAINT-LÉONARD. — Le Conseil d'administration et le Collège des Commissaires de cette société, ainsi que les chefs de service technique et employés étaient réunis mardi dernier au siège social, pour fêter l'anniversaire de cinquante ans de services du Secrétaire-Chef-comptable, M. François Clavier, fondé de pouvoirs de la Société et celui de vingt-cinq ans d'entrée à ces importants établissements de M. Guillaume Delhasse, directeur-gérant depuis 1905. C'est, en effet, depuis le 1er août 1866 qu'est entré à la Linière, M. Clavier en qualité d'employé aux écritures pour remplir en 1869 les fonctions de caissier-comptable et enfin en 1878 celles de chef-comptable qu'il remplit encore aujourd'hui.

M. Delhasse est entré à la Société Linière en 1891 en qualité d'ingénieur pour bientôt y remplir les fonctions de directeur technique et enfin en 1905 celles de directeur-gérant ; l'heureuse période que depuis lors a traversée la Société sous sa direction, secondée par son dévoué secrétaire, permettait de célébrer ces deux anniversaires d'une façon plus éclatante, mais il a été décidé d'ajourner cete fête à des temps meilleurs.

DÉMOGRAPHIE LIÉGEOISE. — Pendant le premier semestre de 1916, il a été enregistré 1573 décès, dont 1380 de personnes résidant à Liége : 61 d'entre elles avaient moins de 6 mois ; 43 avaient de 6 à 12 mois ; 84 de 1 à 2 ans ; 65 de 2 à 5 ans ; 10 de 5 à 10 ans ; 32 de 10 à 20 ans ; 64 de 20 à 30 ans ; 84 de 30 à 40 ans ; 107 de 40 à 50 ans ; 161 de 50 à 60 ans ; 218 de 60 à 70 ans ; 296 de 70 à 80 ans ; 155 de 80 ans et plus. — Pour le premier semestre de 1915, il avait été déclaré 1291 décès dont 1095 appartenant à la population de la Ville ; sous le rapport de l'âge, les décédés se répartissent comme suit : moins de 6 mois : 90 ; de 6 mois à 12 mois ; 37 ; de 1 an à 2 ans : 27 ; de 2 à 5 ans ; 14 ; de 5 à 10 ans : 11 ; de 10 à 20 ans : 27 ; de 20 à 30 ans : 38 ; de 30 à 40 ans : 62 ; de 40 à 50 ans: 106 ; de 50 à 60 ans : 113 ; de 60 à 70 ans : 202 ; de 70 à 80 ans : 252 ; de 80 ans et plus : 116.

Nous avons cru également utile de faire une comparaison entre les diverses causes de maladies entre le premier semestre de 1915 et le premier semestre de 1916 (le premier nombre indique les décès de 1916 et le second celui des décès de 1915) :

Fièvre typhoïde, 2 et 2 ; rougeole, 87 contre 0 ; scarlatine, 1 contre 0 ; coqueluche, 22 contre 6 ; diphtérie et croup, 8 et 1 ; grippe (influenza), 47 et 8 ; tuberculose des poumons, 145 et 92 ; tuberculose des méninges, 2 et 8 ; autres tuberculoses, 12 et 9 ; cancer et autres tumeurs malignes, 84 et 71 ; méningite simple, 12 et 11 ; congestion, hémorragie et ramollissement de cerveau, 108 et 89 ; maladies organiques du cœur, 193 et 202 ; bronchite aiguë, 13 et 8 ; bronchite chronique, 21 et 21 ; broncho-pneumonie, 44 et 47 ; pneumonie, 102 et 71 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 36 et 14 ; affections de l'estomac (cancer excepté), 4 et 5 ; diarrhée et entérite (enfants en-dessous de 2 ans), 23 et 43 ; id. (2 ans et au-dessus) 3 et 9 ; appendicite et typhlite, 2 et 8 ; hernies, obstructions intestinales, 12 et 6 ; cirrhose du foie, 9 et 10 ; néphrite et maladie de Bright, 32 et 19 ; tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes généraux de la femme, 5 et 1 ; septicémie puerpérale, 3 et 2 ; autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement, 1 et 1 ; débilité congétinale, ictère, sclérème et vices de conformation, 20 et 26 ; débilité sénile, 109 et 93 ; autres maladies non spécifiées ci-dessus, 160 et 148 ; morts violentes : accidents,11 et 14 ; homicides, 1 et 2 ; suicides, 4 et 7 ; douteux, 2 et 2; causes non déclarées, 10 et 8 ; causes déclarées inconnues ou non déterminées, 23 et 28. (x).

# DERNIERE HEURE

**Serbie.** — *L'industrie du tabac.* — Belgrade, le 5. — Les Austro-Hongrois ont établi le monopole du tabac en Serbie. La culture du tabac, sa préparation ainsi que la vente sont ainsi placés sous le contrôle du gouverneur général de la Serbie. La vente en gros des tabacs fabriqués sera effectuée par la banque hongroise de Budapest.

**SUR MER.** — Malte, le 5. — Au sujet du vapeur italien «Letimbro» (Voir «Dernière heure» du *Télégraphe* d'hier) nous recevons les renseignements suivants :«Le «Letimbro» jaugeait 2210 tonnes. Les survivants ont déclaré que le vapeur était en route de Syracuse vers Benghasi avec 113 passagers et 50 hommes de l'équipage lorsque le sous-marin tira un coup d'avertissement et le navire tenta de s'enfuir. Le sous-marin poursuivit alors le vapeur par un feu continu.

POUR EVITER LES PRODUITS DANGEREUX, le public a intérêt à n'user que des marques connues. Les produits « Waukée » lancés en Belgique depuis 1887 ont déjà obtenu aux expositions internationales des diplômes d'honneur et des grands prix. Exigez de vos épiciers les produits Waukée : « Hili » en flacons pour sauces et potages ; « Owa » en pots, véritable Oxtail ; « Waukée », en comprimés, le meilleur bouillon, dont la valeur nutritive est étroitement comparable à celle de l'œuf. (Extrait d'analyse du laboratoire de l'Etat, Anvers).Agence générale, 11, rue Moretus, Bruxelles.

BONNE CAPTURE. — A la fin du mois de juin dernier, un vol important d'étoffe était commis, la nuit, au préjudice d'un négociant de Houtain-l'Evêque. Des renseignements recueillis par la brigade de sûreté, les soupçons se sont portés sur un nommé H... François, né à Wamont, en 1889, marchand, demeurant rue du Calvaire, à Liége, qui devait avoir transporté une partie des objets dérobés chez la mère de son amie, demeurant rue Vinçotte. Une perquisition pratiquée chez cette dernière, la nommée B... Marie, épouse G..., fit découvrir dans la pièce du rez-de-chaussée une malle, renfermant quantité de coupons d'étoffe, dont elle ne put justifier la provenance, mais qui avaient été apportés chez elle, disait-elle, par le sieur H..., dont l'attelage stationnait devant la maison. Au cours de la perquisition, H... fut découvert dans la cave où il s'était précipité à l'arrivée de M. Neujean, chef de la brigade de sûreté, qui le mit en état d'arrestation de même que la femme G... et sa fille, H... Victorine, amie de H... François.

Une autre perquisition faite au domicile de H... François, a amené la découverte de marchandises de tous genres, étoffes, vélos, produits du ravitaillement, lard, lait condensé, etc.

H.... ne put fournir que des renseignements évasifs, affirmant que les étoffes lui avaient été données pour être vendues, par un individu qu'il ne put désigner, que d'autres avaient été achetées par lui, plusieurs semaines auparavant, à un marchand ambulant,sur le marché de Tongres. Le préjudicié, appelé au bureau de la sûreté, y a reconnu comme provenant de chez lui, tous les coupons d'étoffe saisis ainsi qu'un grand nombre de vareuses, chemises, etc., le tout d'une valeur de plusieurs milliers de francs. Au cours de son enquête, M. A. Neujean ayant établi que, quelques jours avant le vol, les nommés D... François, né à Montegnée en 1891, journalier, demeurant à Liége et C... Joseph, ouvrier houilleur, né à Wamont en 1883, demeurant à Ans, avaient été aperçus en compagnie de H..., dans une localité voisine de Houtain-l'Evêque où ils avaient passé la nuit précédant le vol, les mit aussi en état d'arrestation.

Parmi les objets saisis, plusieurs caisses de boîtes de lait condensé et des draps de lit en coton écru, ont été reconnus comme ayant été volés, en ces derniers temps, dans des locaux de ravitaillement de communes environnantes.

H... François, B... épouse G..., D... François et C... Joseph, ont été mis à la disposition de M. le juge d'instruction Loslever, chargé de cette affaire. (1).

**Hôtel Spaloumont**
SUR LA MONTAGNE, SPA f. 9460

LA POPULATION. — Au 30 avril 1916, la population de la ville était de 172.103 habitants. — Pendant le mois de mai 1916, il a été inscrit dans les registres de population 842 personnes dont 709 venant d'une autre localité en Belgique ; 16 venant de l'étranger et au surplus 117 naissances; ce qui amenait un total de 172.945 habitants. D'autre part, il a été rayé des registres de population en tout 1.022 habitants : 667 pour une autre localité en Belgique; 23 pour l'étranger; 87 d'office et au surplus 245 décès. Ce qui ramène la population de notre Cité à 171.923 habitants à fin mai dernier. (x.)

COUPS DE COUTEAU. — Vendredi, dans la soirée, quelques jeunes gens s'amusaient, place Ernest de Bavière. A un moment donné, une discussion surgit entre Louis L..., 13 ans, et A..., 14 ans, tous deux habitant Boulevard de la Constitution. L..., sortant de sa poche un couteau, en porta plusieurs coups à son antagoniste, lui causant des blessures au dos et à la poitrine. Tout ensanglanté, le blessé rentra chez lui et narra les faits à son père. Celui-ci se rendit à la permanence où il fit ses déclarations à M. Schmitz, adjoint de service. Le blessé a dû être conduit à l'hôpital de Bavière. Une enquête est ouverte. (1.)

VIANDE MALSAINE. — Depuis quelque temps, les agents Maréchal et Glaude, de la 4e division, surveilleint de près deux individus, qui, assez fréquemment, transportaient un panier, paraissant assez lourd et qui leur semblait devoir contenir une marchandise suspecte. Vendredi, vers 8 1/2 h., étant de service rue de Bruxelles nos policiers virent apparaitre les deux hommes portant le même fardeau. Ils les interpellèrent au sujet du contenu du panier. Devant leurs réponses évasives, les agents ouvrirent le panier et y découvrirent de la viande non estampillée et paraissant avariée. Conduits à la permanence, les deux individus déclarèrent se nommer Fernand H., boucher, demeurant à Herstal et Pierre V. de la rue Sur-le-Mont. Interrogés par M. Schmitz, officier de police ils finirent par avouer que cette viande était destinée à un charcutier du quartier. La viande a été saisie et procès-verbal a été dressé à charge des délinquants. (1.)

NE CHERCHEZ PAS, VOUS TROUVEREZ ! ! les séries et les billets de la magnifique tombola des Descendants des Combattants de 1830 des Provinces de Liége, Namur et Luxembourg (1 franc la série, et 0.20 le billet) : gros lots 20.000 francs et 3.000 francs), chez :
à LIÉGE : Librairie Bellens, rue de la Régence ;
» Dethine-Mottet, papeterie, Passage Lemonnier ;
» Hoterman, passage Lemonnier ;
» Librairie J. Wyckman, Rue St-Paul ;
» Librairie Henry, r. du Pont-d'Ile;
» Librairie Gnusé, » »
» Papeterie Tecqmenne, r. Grétry ;
» Toutes les aubettes Bellens et marchands de journaux.
à SERAING et environs : A. Génard, 17, rue FLÉMALLE, etc. Collard Trouillet, et tous les dépositaires de Génard.
à VERVIERS : Boumal, Librairie, rue du Brou, n° 1 ;
» Gilon, Lib-airie, Editeur, Pont Saint-Laurent ;
» Fitsch, Journaux, rue Tranchée, 110 ;
» J. Renson, 175, rue Spintay ;
» Grignard, négociant, rue de Dison, 86.
à HUY : Faust, Librairie, rue Neuve ;
» Wathelet, rue du Pont ;
» Bourgeois, Journaux, sous le Château ;
» R. Libois et C°, changeurs ;
De Reyter, Librairie, Journaux.
à STATTE : Duchesne, Librairie et Journaux, Avenue de la Gare ;
» Dieudonné Tassiau, Chaussée de Liége.
à LANDEN : Vanvack-Alexandre, Chaussée de Hannut, n° 91.
à WAREMME : Demeurant, Journaux.
à HANNUT : Flamand-Gaillard, Journaux.
à STAVELOT : Lecocq, Journaux.
à DOLHAIN : Schyns-Willems, Editeur.
à TROOZ : Dejardin-Piet.
Et chez tous les vendeurs de journaux de la province de Liége.
Pour tous renseignements complémentaires, écrire avec timbre pour réponse à M. L. Lance-Dister, président, 46, rue Publémont, à Liége. f.9393

COUPS DE RASOIR.— Vendredi avant minuit, l'agent Demeuse de la 2e division, en service de patrouille, fut requis par un habitant de la rue Devant-les-Ecoliers pour mettre fin à une bagarre qui venait de se dérouler à propos de futilités dans une maison de la dite rue. Au cours de cette bagarre, Nicolas L..., âgé de 25 ans, avait porté à l'épouse Henriette D..., plusieurs coups de rasoir, lui occasionnant des blessures assez graves au dos, à la nuque et à la face. Le coupable fut arrêté et conduit à la permanence et la blessée fut transportée à l'hôpital de Bavière où on dut lui appliquer plus de vingt-cinq points de suture. M. Schmitz, adjoint de police de service, a ouvert une enquête. (1.)

ARRESTATIONS. — En vertu de mandats d'amener délivrés par M. le juge d'instruction Palmers, la brigade de sûreté a arrêté C. Guillaume, houilleur, né en 1895, C. Joseph, houilleur, né en 1899, M. Nicolas, houilleur, né en 1898, L. Jean, houilleur, né en 1899, P. Mathieu, houilleur, 23 ans, tous demeurant à Wandre, inculpés dans les troubles occasionnés par le renchérissement des vivres. (1.)

— Le même service a arrêté, en vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction Horion, la nommée R. Marie, épouse B., née à Liége, en 1872, inculpée d'escroquerie. (1.)

— Du chef de rupture de ban de surveillance, la sûreté a arrêté et mis à la disposition du Parquet, le nommé W. Jean, né à Montaigu, en 1878, qui était venu se fixer à Liége. (1.)

— Le service de la sûreté a arrêté et mis à la disposition du Parquet, V. Jean-Baptiste, né à St-Trond. en 1886, cocher, demeurant à Tongres, du chef de vol d'un cheval qu'il avait voulu vendre à Liége. Le préjudicié, M. C., fermier à Becquevoort, est venu à Liége, reconnaître le cheval qui avait été mis en fourrière et qui lui a été rendu. (1.)

ARRESTATION DE CAMBRIOLEURS. — Nous avons relaté le vol commis ces jours derniers, au préjudice de M. L., négociant rue Bertholet. Samedi, vers 5 h. du matin, M. Schmitz, officier de police de service à la permanence, fut informé que des voleurs s'étaient de nouveau introduits dans le même immeuble. Accompagné de deux agents, l'adjoint se rendit sur les lieux et y découvrit deux individus, les nommés Henri G., 21 ans, rue Potiérue, et Dieudonné, 19 ans, rue des Mineurs. Un troisième, qui avait emporté le produit du vol, avait quitté les lieux peu avant l'arrivée de la police. G. et D. ont été écroués à la disposition du Parquet. Au cours de ses investigations, M. Schmitz a retrouvé la marchandise volée. Le troisième coupable ne tardera pas à être arrêté.

OBJETS TROUVÉS. — Liste des objets trouvés pendant le mois de juillet 1916 et déposés au Commissariat en Chef de Police à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les réclamer : un billet de 5 mark ; billet de 2 mark ; billet de un franc ; bourse en toile contenant de l'argent ; broche en or avec camée ; deux bréviaires ; deux pince-nez ; peau de lapin préparée ; paire d'espadrilles ; pochette en cuir contenant de l'argent ; porte-billet contenant de l'argent ; porte-feuille contenant de l'argent ; pompe de vélo ; manne en osier ; montre de dame en argent ; treize porte-monnaie ; dix-huit parapluies ; une somme de 7 mark et une autre de 9 mark ; une somme d'argent assez rondelette ; deux chiens en fourrière (un griffon et un groenendael) ; des clés. (1.)

**OBLIGATIONS, ACTIONS** Achats de toutes valeurs
Payement immédiat. 44, RUE PONT D'AVROY, 44
Dimanche de 9 à 1, Semaine de 9 à 6 h.

## EN PROVINCE

VAL St-LAMBERT. — *Conférence.* Vendredi, M. le pasteur Rey a pris la parole en salle Suray, avec beaucoup d'à-propos, nous fit une charmante causerie sur les grandes vertus». La troupe Salamandre se produisit ensuite à l'intermède, puis la troupe Lecane interpréta avec succès le «Client Sérieux», de Courteline. M. Jos. Weyant dirigeait l'orchestre. (F. D.)

MONS-CROTTEUX. — *Accident de travail.* — Vendredi, en déchargeant un camion de sacs de farine, Jules D... glissa malencontreusement, qu'il se brisa la jambe gauche. Son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

VERVIERS. — *Ecole moyenne.* — Examen de sortie. Ont obtenu le diplôme d'études complètes : Avec le plus grand fruit : Pirnay M., Beaudinet G., Bastin A.

Avec grand fruit : Grignard F., Delvoye, R., Clermont V., Halleux T., Graffart R., Dejardin J.

Avec fruit : Ernotte L., Rensonnet E., Paulis F., Lejeune O., Creuven X., Nihon M., Franck E., Dera A., Barbette J., Wardiment F., Schaejer A., Ortmans U., Fouvroy H., Marbaise P., Delaval R., Fernode A., Hardy A., Derive M., (certificat).

*Athénée Royal.* — Examens de sortie. Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de sortie :

Humanités Modernes. — Section scientifique : avec le plus grand fruit : Mertens A. — Avec grand fruit : Freyens A., Rahier P., Xhonet L. — Avec fruit : Francart P.

Section commerciale : avec grand fruit : Kestchgès L. — Avec fruit : Doyen L., Close G., Damseaux M.

Humanités Anciennes. — Section gréco-latine. Avec grand fruit : Delrez H. — Avec fruit : Leloup A., Closset R. — Section latine : Avec le plus grand fruit : Lejeune L. — Avec fruit : Longtain O.

Récompense du Gouvernement : La récompense spéciale instituée par l'art. 54 du règlement d'ordre intérieur des Athénées Royaux est accordée aux élèves : Delrez H., Lejeune L., Mertens A. qui, prix d'excellence en Rhétorique, ont obtenu un prix général dans toutes les classes antérieures. (G. S.)

*Cercle d'Etudes Commerciales.* — Résultats des examens de sortie. Langue espagnole (cours mixtes) : M. Crutzen Joseph, 91 points sur 100, diplôme de plus grand fruit ; Mlle Rouband Marie-Louise, 83 ; Mlle Servais Marthe, 82 ; M. Dauvister Charles, 81, grand fruit.

Langue allemande (cours spéciaux pour dames) : Mlles Leloup Magdeleine, 90, diplôme de plus grand fruit ; Allard Guillemine, 80 ; Nihon Marguerite, 80 ; Rousosse Hélène, 80, grand fruit.

Les jurys étaient composés comme suit : pour l'espagnol : MM. J. Nokin, président du Cercle, président ; Fr. Grün, C. Brasseur et J. G. Vanderweiken, professeurs. — Pour l'allemand. MM. J. Nokin, président, C. R. Contner, président honneur du Cercle, G. Brölsch, E. Weiss et Mlle B. Schmidt, professeurs.

HUY. — *Union Pharmaceutique.* — *Repos dominical.* — Dimanche, la pharmacie de M. Laruelle, rue du Marché, restera ouverte toute la journée.

*Une rixe.* — Jeudi soir, vers 10 h., des individus, en état d'ivresse, se sont pris de querelle rue Neuve. Après l'échange habituel des gros mots, ils en sont venus aux coups. L'un d'eux a reçu un coup de poing d'une violence telle qu'il s'abattit sur le sol sans connaissance. Il fut transporté dans une maison de la dite rue, où, peu après, il reprit ses sens. Un docteur, qui avait été mandé, n'eut pas à intervenir.

*Un vol odieux.* — Une pauvre vieille, la nommée Laure Péchuzzi, demeurant ruelle Piron, assistée par les œuvres de secours de la ville, vient d'être la victime d'un odieux malandrin, qui lui a volé ses petites économies qu'elle tenait soigneusement renfermées dans une armoire. On s'est introduit, la nuit, dans son habitation par une petite fenêtre située à trois mètres du sol et, après avoir fracturé le tiroir d'une armoire placée dans la cuisine, on en a enlevé une somme de 40 francs qui constituait toutes les économies de la pauvre vieille. Celle-ci, qui dormait à l'étage, n'a rien entendu. La police s'est rendue le matin sur les lieux et a procédé à une enquête.

*Ecole d'adultes du Sud.* — Obtiennent le diplôme de sortie avec fruit : Borsu Victor, Mossoux Auguste, Bronze Jules et Adam Louis. Avec grand fruit : Neuville Marcel, Dubois Emile et Gillis Victor.

*Ecole préparatoire à l'Ecole industrielle.* — Obtiennent leur diplôme de sortie : 1. Bernard Albert, de Huy ; 2. Collas Léon, de Marchin ; 3. Danze Camille, d'Amay ; 4. Dejasse Robert, de Huy ; 5. Dodeigne Alexis, d'Ombret ; 6. Grainderge Armand, de Huy ; 7. Hawotte Jacques, id. ; 8. Henrotte Cyrille, de Marchin ; 9. Jasselette René, de Huy ; 10. Leblanc Léon, de Marchin ; 11. Malherbe Jules, de Huy ; 12. Orban Léon, de Marchin ; 13. Rivalet Charles, de Huy ; 14. Renard Camille, de Marchin ; 15. Ruisseau Albert, de Huy ; 16. Thirifays Léon, de Marchin ; 17. Toussaint Ernest, de Marchin ; 18. Toussaint Georges, id.

*Incendie.* — Vendredi, vers 6 h., un incendie a éclaté dans un bâtiment situé rue de la Batte, appartenant à M. Tosiaux, entrepreneur, et depuis longtemps inoccupé. Le feu a pris naissance à l'étage où étaient entassés de la paille, des vieux meubles et du bois. La police locale et les soldats sont immédiatement arrivés sur les lieux et, aidés de quelques voisins, sont parvenus, après une demi-heure d'efforts, à se rendre maîtres du feu. Les dégâts sont peu importants.

*Ecole communale du Sud (garçons).* — Obtiennent le diplôme de sortie avec fruit : Gaillard Armand, Pâquet Rogier et Gaillard Marcel. Avec grand fruit : Jasselette Ferdinand, Leflet Edmond, Anciaux Joseph, Delrée Joseph, Dupagne Albert, Pasleau Marcel et Latinne Jules. Avec le plus grand fruit : Jacques Marcel, Lamalle Fernand, Tonson François, Debot Hyacinthe, Robert Adrien, Rorive Olivier, Lewis Urbain, Forthomme Georges et Sauveur Joseph.

*Ecole d'Outre-Meuse (filles).* — Ont obtenu le diplôme de sortie avec fruit : Lafleur Anna et Lecomte Edeline. Avec grand fruit : Brose Julie, Distave Emma, Mossoux Mariette, Pahaut Simone, Richel Virginie, Jalet Yvonne, Rasselle Yvonne et Mosbeux Marie-Louise. Avec le plus grand fruit : Parmentier Marguerite, Chainaye Léona, Païs Louise, Grad Nelly, Close Alice, Hubin Gabrielle, Schoenaers Denise et Plainevaux Maria.

MARCHIN. — *Au Conseil communal.* — Le Conseil communal s'est réuni mardi 1er août, sous la présidence de M. le Bourgmestre. Avant d'aborder son ordre du jour, le Conseil examine les plaintes des habitants de différents hameaux, au sujet de la cessation du service de l'Intercommunale qui leur desservait de l'eau à l'aide de tonneaux. Depuis un certain temps déjà, ce service laisse beaucoup à désirer. La chaleur de ces derniers jours a encore aggravé la situation. Après un échange de vues entre les différents membres du Conseil, celui-ci décide de faire tout ce qui sera possible pour rétablir le service.

Le Conseil approuve ensuite les comptes de 1915 de la Fabrique de l'Eglise de Belle-Maison et son budget pour 1916, le compte de 1914 et le budget pour 1916 de la voirie, ainsi que les comptes scolaires de 1914 et le budget pour 1916. Il ajourne un projet de l'Inspection forestière au sujet du reboisement des bois communaux à l'aide de résineux ; la dépense s'élèverait à 1900 francs. Le Conseil laisse au Collège le soin de fixer la date des vacances scolaires. Il renvoie à la Députation permanente, après avis favorable, une demande de M. Mouton-Dethier, relative à l'autorisation du placement d'un courant électrique pour desservir le hameau de Jamagne.

Au huis-clos, M. Gaston Lecrenier, de Marchin, est nommé, à l'unanimité, instituteur à Bel-Air.

*La moisson.* — Elle ne tardera pas à se faire dans nos campagnes. Un ardent soleil achève de mûrir les céréales. Il était temps. (C. T.)

# CHRONIQUES

## Sportive

UNION BELGE. — Décisions importantes prises à la séance du 28 juillet.

— Le Comité décide : A) sur rapport de M.M.Lamy et Thomas d'informer le Saint Gilles F. C. que s'il désire s'affilier à l'U. B., il devra se procurer un autre terrain, car celui qu'il possède est de 10 mètres en dessous du minimum réglementaire ; B) d'autoriser le F. C. Sérésien à placer des chaises de ring à l'intérieur des balustrades à l'occasion des matches de son tournoi de l'Assomption. Ces chaises ne pourront être placées que sur un rang et seront tenues solidement les unes aux autres ; C) d'accepter l'invitation qui lui est faite d'assister au Tournoi de l'Assomption du F.C. Sérésien ; D) d'approuver le projet de dépenses du Micheroux F.C s'élevant à 35 frs pour un match qu'il organise le 30 courant sur son terrain, contre le Dison F.C.

— Le Comité prend connaissance des lettres suivantes reçues des Administrateurs de l'U. B. : A) lettre du 20 juillet 1916 (déjà publiée) concernant la visite faite à l'Assemblée Générale des clubs de la région de Liége par une délégation du Conseil Général ; B) lettre du 20 juillet concernant les rencontres avec des équipes d'autres provinces disant que le C. G. a décidé de ne plus permettre, à l'avenir, à des clubs organisant des tournois d'inviter à ceux-ci plus d'une équipe d'une autre province, cette décision fait suite à une proposition du C. R. L. relaté au procès-verbal du 14 juillet ; C) lettres du 20 et 26 juillet au sujet du Nessonvaux F.C. décidant que le Nessonvaux F.C. ne sera pas rattaché à la région de Liége ; D) lettre du 20 juillet permettant au C. R. L. d'autoriser les arbitres à diriger des matches de clubs non affiliés, lorsqu'il sera convaincu qu'il y aura intérêt pour l'U. B. Le C. R.L. devra cependant user le moins possible de cette autorisation ; E) lettre du 20 juillet au sujet du conflit Standard C.L. F.C. Liégeois, arrangé à l'amiable le 9 juillet par la délégation du C. G. A cette occasion, le Comité marquera à M. Seeldrayers, sa très grande satisfaction pour le résultat obtenu et lui transmettra ses félicitations ; F) lettre du 26 juillet concernant les extraits de naissance des joueurs scolaires affiliés pendant la guerre. La décision sera portée à la connaissance des intéressés par la voie de l'organe officiel dans le numéro du 9 août ; G) lettre du 20 juillet 1916 concernant : 1° les dates des match inter-villes de la saison prochaine, 2° la C.S.A. du C.R.L. ne pourra plus être alimentée par une quote-part des recettes des matches inter-villes mais pourrait l'être par un prélèvement sur les 90 %, revenant aux clubs, de la recette nette des matches à la condition que les clubs en décident de la sorte.

— Incident match C.S. Chênéen-Prayon F.C. du 13-7-16, arbitre : M.Lamoureux. Le joueur Carlier Mathieu du C.S. Chênéen est suspendu pour trois dimanches pour avoir donné un coup à un adversaire malgré un avertissement général et un second avertissement en une exclusion ayant précédé la sienne.

— Rapport Beauraind. L'exposé de cette affaire et la décision à intervenir, figurera au prochain procès-verbal.

— Joueurs réfractaires. — A) Le joueur Bustin Jean de l'Etoile de Hollogne, est entendu, il reconnait avoir joué trois matches de clubs non affiliés et promet de ne plus recommencer. Il est pénalisé de quinze jours de suspension à partir du 28-7-16. B) Les joueurs Lilet Victor, Macauter Léopold, Zwegerynnen et Staelens qui n'ont pas répondu à deux convocations seront avertis que s'ils ne se présentent pas au Comité dans un délai de 15 jours à partir du 28-7-16, leur radiation sera proposée au Conseil Général ; C) le joueur Bustin Fernand de l'Etoile de Hollogne qui n'a pas répondu à deux convocations et qui ne s'est pas présenté au Comité dans le délai de 15 jours lui accordé ni excusé, sera proposé au Conseil Général pour être radié des contrôles de l'Union Belge.

— Audition de M. Strivay Louis. — Le Comité demandera des explications aux Administrateurs de l'U.B. afin de renseigner l'intéressé. Ce Monsieur avait été renseigné au C. S. Chênéen comme ne pouvant faire partie de ce club, ayant été radié des contrôles de l'Union Belge.

— Comparution d'une délégation de l'Etoile de Hollogne. — Le club «Etoile de Hollogne» est mis hors cause, le président de ce club désapprouvant son Secrétaire. Un blâme est infligé à M. Mathy, Secrétaire de l'Etoile de Hollogne, pour avoir été incorrect dans sa correspondance avec le Secrétariat du C.R.L. De plus, un délai de 8 jours, à dater du 28-7-16, lui est accordé, pour retirer par écrit les termes de sa lettre du 21-7-16.

Comparution de M. Andrien Antoine, membre du Comité du Kinkempois F. C.— Le C. R. L. profite de cet incident pour rappeler à nouveau qu'il sévira énergiquement en punissant les membres de l'U. B. placés sous sa juridiction, qui se rendraient encore coupables d'incidents analogues. La façon de voir du C. R. L. est entièrement soutenue par le Conseil Général dont acte. Un tout dernier avertissement est infligé au Kinkempois F. C. pour l'attitude de ses joueurs après les matches. L'affichage de la décision toute entière est imposée au Kinkempois F. C. Il aura lieu au vestiaire et au local du club. *Corollaire à cette décision ;* MM. les arbitres sont instamment priés de faire parvenir au Comité un rapport des incidents qui se produisent non seulement pendant le match, mais aussi après et visant notamment des incidents dans le genre de ceux ci-dessus signalés.

— Le Comité décide : a) d'écrire au Stade Hollognois que dans les circonstances actuelles, ses équipiers ne peuvent plus s'accompagner de «fétiches» surtout quand on en possède un aussi ridicule ; le C. R. L. regrette qu'il doit si souvent intervenir pour rappeler à certains membres quelle doit être leur conduite pendant la situation actuelle ; une copie de la lettre envoyée au Stade Hollognois sera transmise au Fléron F.C. en priant ce club de tirer profit de ce qu'il est écrit au Stade Hollognois ; B) d'autoriser, suivant rapport de M.M.Lamy Peters et Ramioul, les tournois suivants : 1. Tournoi des Alliés de Remsée ; 2. Coupe Rossius, organisée par le C.S. l'Amical de Queue-du-Bois ; 3. Tournoi de l'Assistance Discrète de Herstal organisé par le Herstal F. C. et les Alliés de Herstal ; C) d'accorder un subside de 100 frs sauf ratification par le C.G., au C.R.A. à la condition que ce subside serve à couvrir les dépenses du C.R.A. intéressant la gestion de ce Comité dans la région de Liége ; D) d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juillet ; E) que le joueur Dupont Pierre n'ayant pas signé de carte d'affiliation est libre de s'inscrire dès ce jour pour le club qu'il désire, malgré qu'il ait défendu les couleurs du C.S.Chèvremontois en 1916. Toutefois, le club pourra réclamer à l'intéressé ce dont celui-ci pourrait lui être redevable ; F) de former au cours de la séance prochaine la sous-commission des terrains ; G) de fixer au 1er octobre l'ouverture de la saison officielle et au 25 août la clôture des engagements ; H) d'ouvrir pour la saison 1916-17, le tournoi «Juniors» à tous les clubs indistinctement, alors que l'an dernier il était réservé aux clubs nouvellement affiliés et toujours avec la restriction qu'un club ne pourra engager que 6 équipes maximum dans les divers tournois organisés simultanément. (H.P.)

HANNUT. — Le match Trognée contre Hannut-Huy sera arbitré par un arbitre officiel. Les équipes viennent d'être formées : Pour Trognée : Bovy, Tonglet, Renard-Scalais, Preud'homme frères, Gilis Denis, Libert, Gilot, Seny. Pour Hannut-Huy : Thonar, Dejardin, Dinbourt, Baivy, Courtois, Brasseur, Rosoux, Maurice, Dejardin, Richel. Paris. Le match commencera à 2 h. Entrée fr. 0.25. (M.)

## Judiciaire

LIEGE. — Tribunal Correctionnel. *A Ans. — La vie chère.* — Le 6 juillet dernier, une cinquantaine de personnes se trouvaient à l'arrêt du vicinal à Ans, et exigeaient d'une marchande, J. Céline, qui venait de descendre du tram, des œufs à 10 centimes pièce. La foule suivit cette femme qui alla déposer ses trois paniers chez C... Une femme, M... Marie, épouse Cl..., journalière, à Ans, entra brusquement chez C... et enleva deux paniers d'œufs qu'elle alla vendre à la foule au prix de 10 centimes. Plus tard, la police voulant aller interroger la femme M... fut fort mal reçu. M... ne voulut pas recevoir les policiers et déclara que seul le commissaire de police entrerait chez elle, puis elle frappa un agent. M. le commissaire de police se rendit à son tour chez elle pour l'inviter à venir s'expliquer au bureau de police. Elle se rébella encore, insulta le fonctionnaire ; alors intervint, en faveur de la femme, D... Augustin, ouvrier monteur à Ans, où elle habite. Ces faits valent à M... Marie, une prévention de vol avec violence et de rébellion. La prévenue avoue franchement avoir pris les 2 paniers, vendu les œufs à 10 centimes, mais soutient que ce n'est pas elle qui a touché l'argent, que c'est un homme de la bande qui a remis l'argent à la propriétaire des œufs. En ce qui concerne la rébellion, elle répond carrément que la police l'a brutalisée et qu'elle s'est défendue. D... prétend qu'il a été frappé à coups de matraque, mais qu'il n'a rien commis d'illégal. Les prévenus encourent : La femme M... 1 mois pour vol ; 2 mois et 50 fr. pour rébellion et 15 jours pour outrages. D... écope de 3 mois. Plaidait pour les prévenus : Me Victor Uyttebroek.

*L'échauffourée du 2 juillet.* — On se rappelle la scène qui se produisit sur la Batte où des quantités de choux-fleurs, cerises, pain, etc. furent jetés à l'eau. Certains magasins de la ville eurent aussi la visite de la foule qui renversa les étalages extérieurs. D... François, manœuvre à Liége, a avoué avoir jeté des choux-fleurs à l'eau. Pour avoir détruit des marchandises, D... encourt 6 mois. Plaidait Me Halin. (K.)

TRIBUNAL DE COMMERCE. — *Marque de fabrique.* — La Société Sucrerie N. D., qui se livre au commerce de paille mélassée, a déposé, le 8 mai 1912, au greffe du Tribunal de Commerce, une marque de fabrique comprenant le mot «Sucrapaille» avec en dessous un cercle dans lequel figurent les lettres S. O. et S. P. M. séparées par une barre transversale. Cette société reproche à M. M., de vendre un produit ayant la même destination sous le nom de «Siropaille».

Le Tribunal, assisté de M. Félix Ringlet, référendaire, a décidé que la demande de la société demanderesse n'était pas fondée.

La vignette employée par le défendeur diffère notablement de la marque dont la demanderesse revendique la propriété. Toutefois, certaines dissemblances entre deux marques ne sont pas exclusives de la contrefaçon. Ce n'est pas le cas pour «Sucrapaille», expression qui se compose de deux mots dont la juxtaposition n'a pour but que de rappeler les deux éléments principaux de la fabrication. Ce genre de dénomination descriptive n'était donc pas interdite à un concurrent qui faisait entrer dans les produits de sa fabrication un des éléments utilisés par la demanderesse. Le défendeur, fabricant de sirop, en substituant ce dernier mot au terme sucre, a donné à son produit une qualification générique et permise. La demanderesse n'est pas fondée à se plaindre de ce que son concurrent livre l'aliment mélassé, dans des sacs ayant la contenance, l'apparence extérieure et la teinte des sacs employés par elle. Tous ces éléments n'offrent aucun caractère d'originalité.

Plaidaient : Pour la société Sucrerie N. D., Me Tart et pour MM., Me Stasse. (H. H.)

HUY. — Tribunal Correctionnel. — *Une expédition avortée.* — Au cours du mois de juin, M. le Commissaire de police fut discrètement informé qu'un vol nocturne devait avoir lieu à la firme Colignon, rue Batta, à Huy. M. Salantiny, chef de la ronde de nuit, fut chargé de la surveillance de l'établissement. La nuit du 21 au 22, il était en embuscade à l'intérieur de la menuiserie, quand il aperçut une lumière dans la salle des machines. Il dirigea ses pas de ce côté et surprit le nommé M... Jean, 45 ans, ouvrier d'usine à Huy, armé d'un grand couteau et qui se préparait à couper les courroies des machines. Arrêté aussitôt, M... avoua être venu avec l'intention d'enlever les courroies et il déclara n'avoir pas de complice. Le Tribunal lui inflige 3 mois. Défenseur : Me Soukin.

*Exploitation d'une mine de houille.* — De nombreux habitants de Couthuin avaient creusé un grand trou dans un bois et, malgré la loi réglementant l'exploitation des houillères, extrayaient du charbon pour leur consommation personnelle. M. le Procureur du Roi, mis au courant de ces faits, enjoignit à ces personnes d'avoir à cesser cette exploitation irrégulière. La plupart se soumirent à cette injonction, mais quelques-uns continuèrent à tirer de la houille. Ce sont les nommés L... Désiré, H... Alphonse, V... Camille, L... Alphonse, B... Hyacinthe, D... Joseph, S... Edgard, V... Jules, S... Léon, R... Camille, M... Armand, D... Camille, M... Désiré, H... Fernand, B... Stanislas, R... Louis et M... Justin. Ils furent poursuivis devant la correctionnelle. Après plaidoirie de Me de Rasquinet, le Tribunal ne les condamne qu'à 25 fr. et accorde un sursis de 2 ans aux prévenus n'ayant pas encore encouru de condamnation.

*Faux en écriture.* — Afin d'obtenir des secours, le sieur M... Hubert, de Harzé, avait fabriqué un faux certificat en se servant de la signature d'une autre personne. Il encourt, de ce chef, 15 jours. Défenseur : Me Fiévez.

*Un brutal.* — Le sieur M... Auguste, de Landenne, est prévenu d'avoir porté des coups, à l'aide d'un bâton, à la veuve D... et à Elise D... M..., qui est bien connu dans sa commune pour sa brutalité et a un casier judiciaire bien fourni, écope d'un mois. (C. T.)

## Nécrologique

La messe anniversaire pour le repos de l'âme de

**Madame Mod. KINTIS**

Veuve D. LÉONARD

sera chantée, le lundi 7 août, à 9 1/2 h. en l'église d'Amay. 1848

Les familles GOVAERTS et BECK ont la profonde douleur, de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

**Monsieur Nicolas GOVAERTS**

décédé à Hermalle-sous-Argenteau le 30 juillet, à l'âge de 72 ans, muni des Secours de la Religion. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. f. 10263

Monsieur et Madame DOIGNY-LECOMTE nous prient de vous annoncer qu'un service solennel sera célébré le lundi 7 août à 10 heures, en l'église Sainte-Foi, à Liége pour le repos de l'âme de leur fils unique

**Monsieur Jean DOIGNY**

Soldat au 14e de ligne du fort de Fléron tombé au champ d'honneur à Rabosée (Wandre) le 6 août 1914, à l'âge de 21 ans. f. 10152

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

**Monsieur Jules GRANDRY**

NOTAIRE

sont informés que les obsèques solennelles seront célébrées en l'Eglise d'Ivoz, le lundi 7 août, à 11 h. Un second service, suivi de l'inhumation dans le caveau de la famille, sera chanté en l'église de Héron, le mardi 8 août, à 10 heures.

Réunion à la maison mortuaire, à Ivoz, rue des Rixhes, n° 28, à 10 1/2 h. 1359

On nous annonce la mort de

**Monsieur Jean BATA**

Epoux de Marie DELCOUR

Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité. f. 10356


**A LA RELIGIEUSE** MODES DEUIL Bijouterie
29, r. Pont-d'Ile, Liége 1836


## Avis de Sociétés

**Travaux Publics & Privés, Liége**

Société Anonyme

—o—

MM les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra au siège social, de la Société, 317, rue Basse-Wez, Liége, le dimanche 20 août 1916, à 3 heures.

Ordre du Jour :

Rapport sur la situation ;

Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;

Liquidation de la société.

Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs. Pouvoirs à leur conférer.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 21 des statuts. Les Commissaires.

**Société Centrale pour l'Exploitation Intercommunale de l'Industrie du Gaz et de l'Electicité**

DITE

**Centrale Gaz et Electricité**

Société Anonyme

Siège Social : 64, rue Royale, Bruxelles.

*Avis aux Porteurs d'Obligations*

La Société a l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les Obligataires qu'elle mettra en paiement le 16 août 1916 :

le coupon N° 15 de ses obligations 4 % par Fr. 10,65 et

le coupon N° 4 de ses obligations 4 1/2 % par Fr. 12.05,

ces montants comprenant l'intérêt de retard sur les dits coupons depuis leur échéance.

Le paiement des coupons s'effectuera aux guichets du Crédit Général Liégeois, à Liége, 5, rue de l'Harmonie, et de ses Succursales et Agences. t.9355

*Travaux de sténo et dactylographie de toute nature. Traductions. Grande rapidité et correction parfaite. Leçons de sténo et dactylo. Prix tr. modérés. Ecr. V. L. 100. Télé.* f. 10286

**PELADE** Guérison certaine et prouvée par la célèbre SEVE WY. Seul dépôt : Wynen, 50, r. S.-Gilles Liége. Ce produit ne se vend chez aucun coiffeur. 37

LE CABINET DENTAIRE DE 1811 **M. et Mme J. JANCLAES** est transféré rue SAINTE-MARIE, 10, LIÉGE.

**Dr GRÉGOIRE** 11, R. PUBLÉMONT, LIÉGE 8 à 10 et 2 à 3, dim. 10 à 11 Chirurgie et Maladies des femmes 1843

**SEVE WY** pour la repousse des cheveux. — Succès garanti. Seul dépôt : M. Wynen, 50, rue St-Gilles, Liége. Ce produit ne se vend chez aucun coiffeur [36]

**MIEL** extra, 15 fûts disponibles moyennant ordre pour lundi midi. 37, rue des Houblonnières, Liége. f. 10279

**COURROIES**

NEUVES & D'OCCASION

**VAN DER BORG**

Rue des Dominicains, 18, LIÉGE

1319

## ETAT-CIVIL

LIÉGE. — Déclarations du samedi 5. — *Naissances* : 2 filles. — *Décès* : Henri Baiwir, ardoisier, 63 ans, r. des Petites Roches, 41, ép. Hutoy. — Sophie Barbet, s. p., 71 ans, r. Wacheray, 28, veuve Dasolée.

*Mariages* : Léonard Georis, emp., à Ougrée, v. Lourtie, et Marie Royens, imp.-lith., r. du Parlement, 5, v. Pironnet. — Louis Devignez, ajusteur, r. André Dumont, 6, et Marie Brisko, serv., r. Degrés des Tisserands, 8. — François Géradon, houil., à St-Nicolas-lez-Liége, et Joséphine Dewuyst, ouv., r. Bergerue, 5. — Hubert Ochelen, houil., r. Haute-Sauvenière, 21, et Valentine Pirard, journ., r. Haute-Sauvenière, 21.

Adrien Thonnart, magas., r. de la Halle, 1 et Elonie Dederen, serv., r. Souverain-Pont, 22. — Nicolas Herpin, houil., r. Roture, 21 et Laurence Antoine, marchande, r. Roture, 21. — Henri Bauwens, serr., à Fléron et Marguerite Weusten, serv., r. de Joie, 90. — François Théodore, magas., r. Rouleau, 44 et Thérèse Forir, ouvr., r. Rouleau, 44. — Victor Wetzer, [illegible], Denis Sottiau, 38 et Charlotte Bouille, cout., r. Aux Frênes, 29,

Paul Gavage, cordon., rue Potiérue, 7, v. Moray, et Louise Maurissen, s. p., r. Potiérue, 7. — Emile Selerin, architecte, r. la loi, 7, et Alice Dejoneffe, s. p., place du Congrès, 7. — Charles Francot, journ., r. des Prés, 2, et Louise Leloup, chif., place Ste-Barbe, 9, div. Stoobauwer. — Nicolas Guisset, tourn. r. de l'Aumonier, 8, et Adèle Debeur, gérante, r. St-Gilles, 111. — Joseph Helmus, cond. d'aut., à Angleur, et Louise Delrez, fille de quartier, quai Marcellis, 38. — Henri Thijssens, houilleur, à Tilleur, et Suzanne Lantremange, ouv., r. Cauve-Souris, 90.

*Rectification à l'état-civil du 1er août.* — *Mariage* : Charles Viroux, étudiant, r. César Franck, 44 et Esther Delhasse, s. p., r. César Franck, 31.

HUY. — Déclarations du 29 juillet au 5 août. — *Naissances* : 3 garçons. — *Décès* : Joséphine Milet, 65 ans, r. St-Mort. — *Mariage* : Octave Bastin, ouvr. et Gabrielle Robelus, ouvr., à Huy. — *Promesses de mariage* : Jean Keppenne, journ. à Aywaille et Lucie Laviolette, s. p. à Huy. — Victor Ferrière, boulanger, à Ampsin et Henriette Danse, s. p. à Huy. — Henri André, ing. des mines à Visé et Pauline Berland, s. p., à Liége.

CIGARETTES

# J◆B

En vente dans toutes les bonnes Maisons.

13279

## Renseignements

RENSEIGNEMENTS PRIVÉS.— Recherches, Surveillances, Claessens, détective, 45, r. d'Aumale, Bruxelles. 18061

Je soussigné Etienne Jean, déclare ne plus reconnaître aucune dette de ma femme, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal 3210 Etienne Jean Angleur.

## Ddes d'Emplois

Dame hon. donne leçons dentelle au fuseau, prix modérés. Ecr. R. V. 132 Télégr. R.132

Jeune orpheline 25 a., distinguée, bonne éducation, ayant perdu situation pr la guerre, sait très bien diriger intérieur, connaissant parfaitement cuisine, la couture, cherche pl. comme gouvernte ou dame de compagnie chez Mr seul ou veuf avec petit enfant. Ec. bureau du Télégraphe aux initiales E. T. Liége. f.10170

Cuisinière ou servte cuis.. très sérieuse au courant du service dde place. Ecr. avec les conditions, r. Emile de Laveleye n° 6, Hermalle-s/Argenteau f.10154

Personne hon. demde racommodage de linge à faire chez elle. Ecr. R.V. 132, Télégr. R.131

Employé-comptable cherche occupat. Réf. sérieuses. Ecr. N.P. 28 Télégr. R.90

Jeune dame éprouvée, excellente éducation, cherche emploi honorable. Prétentions modestes. Ecr. R. D. 29, Télégr. R.130

**Personne très honorable, excellentes références demande place garde maison B. S. 25, Télégr.** R115

**Bonne corsetière** cher. ouvrage chez elle ou à domicile. Rue de la Légia 50 Liége R51

Demoiselle 21 ans, présentant bien désir. place dem. de magasin pour apprendre amas[illegible]

Supplément au Journal "Le Télégraphe" du Dimanche 6 Août 1916

# LES SPORTS

### Tournois officiels

TOURNOI D'ÉTÉ.— Position des équipes après la 16me journée :

| | J. | G. | P. | N. | GOALS P. | C. | P. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bressoux F. C. | 10 | 9 | 1 | 0 | 28 | 10 | 18 |
| U. S. Grivegnée | 9 | 5 | 4 | 0 | 28 | 10 | 10 |
| C. S. Chênéen | 6 | 5 | 1 | 0 | 17 | 7 | 10 |
| U. S. Liégeoise | 7 | 4 | 3 | 0 | 19 | 10 | 8 |
| F. C. Sérésien | 8 | 4 | 4 | 0 | 18 | 15 | 8 |
| Aus F. C. | 10 | 2 | 8 | 0 | 15 | 33 | 4 |
| Kinkempois F. C. | 8 | 0 | 8 | 0 | 0 | 40 | 0 |

TOURNOI DU HERSTAL SPORTIF. — Position des équipes après la 12me journée :

DIVISION IV A.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Wandre Sportif | 6 | 4 | 1 | 1 | 13 | 6 | 9 |
| Herstal F. C. | 6 | 3 | 2 | 1 | 21 | 7 | 7 |
| Herstal Sportif | 6 | 1 | 2 | 3 | 8 | 12 | 5 |
| C. S. des Vennes | 6 | 1 | 4 | 1 | 6 | 23 | 3 |

DIVISION IV B

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C. S. Chênéen | 6 | 5 | 1 | 0 | 23 | 5 | 10 |
| Kinkempois F. C. | 6 | 5 | 1 | 0 | 27 | 5 | 10 |
| Montegnée F. C. | 6 | 1 | 4 | 1 | 8 | 26 | 3 |
| Mephisto Club | 6 | 0 | 5 | 1 | 4 | 26 | 1 |

JUNIORS

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gosson F. C. | 4 | 3 | 0 | 1 | 17 | 3 | 7 |
| Wandre Sportif | 4 | 2 | 1 | 1 | 10 | 7 | 5 |
| C. S. des Vennes | 4 | 0 | 4 | 0 | 5 | 22 | 0 |

### Tournois non officiels

COUPE PATRIA. — Position des équipes après la 3e journée :

DIVISION I

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viatour F. C. I | 2 | 2 | 0 | 0 | 9 | 1 | 4 |
| U.S. Malvaux I | 3 | 2 | 1 | 0 | 7 | 6 | 4 |
| Coronmeuse F.C.I | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 2 |
| Eclair F. C. | 3 | 1 | 2 | 0 | 8 | 11 | 2 |
| Renory F. C. | 3 | 0 | 2 | 1 | 7 | 12 | 1 |
| Excelsior F. C. I | 2 | 0 | 1 | 1 | 2 | 5 | 1 |
| Alleur F. C. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

DIVISION II

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vieil. Montagne I | 3 | 2 | 0 | 1 | 5 | 2 | 5 |
| Bressoux Sportif | 2 | 1 | 0 | 1 | 4 | 3 | 3 |
| St-Jacques F. C. | 3 | 1 | 1 | 1 | 4 | 4 | 3 |
| Thier-à-Liége Sp. | 2 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 | 2 |
| Monsin F. C. | 3 | 1 | 2 | 0 | 4 | 5 | 2 |
| Longdoz F. C. | 3 | 0 | 1 | 2 | 1 | 3 | 2 |
| Alliance F. C. | 2 | 0 | 1 | 1 | 3 | 4 | 1 |
| Alleur F. C. II | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

DIVISION III A

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viatour F. C. II | 3 | 1 | 0 | 2 | 6 | 2 | 4 |
| Anixhe F. C. | 2 | 2 | 0 | 0 | 5 | 2 | 4 |
| Coronm. F. C. II | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Amical F. C. | 2 | 0 | 1 | 1 | 2 | 3 | 1 |
| Vieil. Montagne II | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Excelsior F. C. II | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 7 | 0 |

DIVISION III B.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| U.S. Malvaux II | 3 | 3 | 0 | 0 | 16 | 1 | 6 |
| Daring Bressoux | 2 | 1 | 0 | 1 | 4 | 1 | 3 |
| Eclair F. C. II | 3 | 1 | 1 | 1 | 7 | 9 | 3 |
| Alliés Ansois | 3 | 0 | 1 | 2 | 2 | 6 | 2 |
| St-Jacques F. C. II | 2 | 0 | 1 | 1 | 2 | 4 | 1 |
| Alliés Liégeois | 3 | 0 | 2 | 1 | 3 | 13 | 1 |

COUPE BELGIUM. — Position des équipes après la 8e journée :

DIVISION I

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Gilles F. C. I | 8 | 8 | 0 | 0 | 34 | 4 | 16 |
| Thier à Liége F.C.I | 8 | 5 | 3 | 0 | 37 | 14 | 10 |
| Vallée du Geer | 6 | 4 | 2 | 0 | 17 | 14 | 8 |
| Renaissance | 7 | 4 | 3 | 0 | 18 | 12 | 8 |
| Viatour F. C. ab. | 6 | 3 | 3 | 0 | 17 | 14 | 6 |
| Hermée F. C. I | 8 | 2 | 6 | 0 | 10 | 29 | 4 |
| Vivegnis Sportif | 7 | 2 | 5 | 0 | 16 | 36 | 4 |
| Vieille-Mont. I ab. | 6 | 0 | 6 | 0 | 1 | 27 | 0 |

DIVISION III

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Etoile de Jupille | 6 | 5 | 0 | 1 | 30 | 8 | 11 |
| St-Gilles F. C. II | 5 | 3 | 1 | 1 | 16 | 11 | 7 |
| Thier à Liége F.C.II | 5 | 2 | 3 | 0 | 17 | 16 | 4 |
| Hermée F. C II ab. | 4 | 0 | 4 | 0 | 5 | 20 | 0 |
| Vieille-Mont. II » | 4 | 1 | 3 | 0 | 3 | 16 | 2 |

COUPE «PRINCE LÉOPOLD». — Position des équipes après la 7e journée :

DIVISION I

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Préalle F. C. | 5 | 5 | 0 | 0 | 20 | 4 | 10 |
| Jupille Sportif | 6 | 5 | 1 | 0 | 24 | 6 | 10 |
| Stella F. C. | 5 | 4 | 1 | 0 | 19 | 6 | 8 |
| U. F. C. Herstal | 6 | 3 | 2 | 1 | 13 | 6 | 7 |
| U. S. Vottem | 5 | 2 | 2 | 1 | 15 | 6 | 5 |
| Et. Herstalienne | 5 | 2 | 3 | 0 | 12 | 12 | 4 |
| Légia Sportif | 7 | 0 | 7 | 0 | 0 | 35 | 0 |
| Cheratte St-Jos. | 7 | 0 | 7 | 0 | 0 | 37 | 0 |

DIVISION II

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Stella F. C. | 4 | 3 | 1 | 0 | 15 | 4 | 6 |
| Légia Sportif | 4 | 3 | 1 | 0 | 8 | 13 | 6 |
| Cheratte St-Jos. | 3 | 2 | 0 | 1 | 11 | 2 | 5 |
| C.S. Kinkempois | 3 | 1 | 2 | 0 | 5 | 5 | 2 |
| U. S. Housse | 3 | 1 | 2 | 0 | 5 | 4 | 2 |
| U.F.C. Herstal | 5 | 0 | 4 | 1 | 0 | 18 | 1 |

DIVISION III

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| U. A. Liégeoise | 4 | 4 | 0 | 0 | 36 | 0 | 8 |
| Jupille Sportif | 4 | 3 | 1 | 0 | 10 | 12 | 6 |
| St-Jean Berckm. | 4 | 1 | 2 | 1 | 9 | 16 | 3 |
| U.F.C. Herstal | 4 | 1 | 2 | 1 | 6 | 12 | 3 |
| Et. Herstalienne | 4 | 0 | 4 | 0 | 3 | 19 | 0 |

Le Comité de la Coupe «Prince Léopold» porte à la connaissance des clubs de divisions I et III que l'Etoile Herstalienne abandonne le tournoi. En conséquence, les clubs qui devaient le rencontrer bénéficieront du forfait.

—Il est également rappelé à tous les clubs participant au tournoi qu'une réunion générale aura lieu, au local, rue Jean Baptiste Cols, 22, à Herstal. A l'ordre du jour de cette réunion figure le tirage du calendrier pour les retourn-matches.

COUPE ESTIVALE. — Position des équipes après la 2e journée :

DIVISION I

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Esneux F. C. | 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 0 | 4 |
| Plainevaux F. C. | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 2 |
| Lincéen F. C. | 2 | 1 | 1 | 0 | 5 | 2 | 2 |
| Dolembreux F. C. | 2 | 1 | 1 | 0 | 8 | 5 | 2 |
| Wallonia B | 2 | 1 | 1 | 0 | 5 | 5 | 2 |
| Sprimont F. C. | 2 | 1 | 1 | 0 | 5 | 8 | 2 |
| Wallonia A | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 4 | 0 |
| Florzé F. C. | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 |

Dans le classement ci-dessus, nous n'avons pu tenir compte du match Florzé F.C.-Plainevaux du 23 juillet, le résultat ne nous étant pas parvenu.

Cette coupe est également disputée par des clubs de deuxième division. Nous n'avons toutefois pu en dresser, cette semaine, le classement, les résultats ne nous ayant pas été envoyés. (H.P)

## JOURNÉE DE CE DIMANCHE

### Tournois officiels.

TOURNOI D'ÉTÉ. — A 3 h. 30 : Kinkempois F. C.-Cercle Sportif Chênéen, Hubin.

COUPE DU GOSSON F. C. — Finale. A 3 h. : Stade Hollognois III-Méphisto Club de Grivegnée IV, Thiry. Cette belle compétition, cet heureux tournoi qui, tant par sa bonne organisation que par l'attrait de ses rencontres, avait su obtenir la faveur des nombreux adeptes du ballon rond, prendra fin aujourd'hui. Parmi la pléiade des clubs qui, si nombreux, avaient répondu à l'appel des jeunes autant que courageux dirigeants du Gosson F. C., il fut procédé à une sélection dont se chargèrent les séries, quarts de finale et demi-finales si âprement disputées. Restent, à l'heure actuelle, en présence, le Stade Hollognois III, team de division III et le Méphisto Club de Grivegnée IV, team de division IV, tous deux prétendants au magnifique trophée. Les deux finalistes, quoiqu'équipes de catégories différentes, pratiquent un jeu similaire et me paraissent (l'avenir nous l'apprendra) de force sensiblement égale. Le Méphisto, quoique « nouveau venu» à l'U. B., possède un team excellent et leur tenue plus que superbe dans le présent tournoi, révèle chez eux un désir peu ordinaire de vaincre. Les Hollognois, qui auront le grand «honneur» et l'«aussi grand» désavantage de rendre un goal à leurs redoutables adversaires, constituent un «onze» bien en forme : une défense solide et décidée, une attaque rapide et bien secondée, leur permettent certes d'envisager l'issue de la partie avec une confiance toute légitime. Comme on le voit, les deux antagonistes se tiennent de bien près et ont, au même titre, d'égales prétentions au succès final et la partie à laquelle donnera lieu leur entrée en lice ne pourra, n'est-il pas vrai, qu'être disputée et partant intéressante. Aussi, pour peu que le temps veuille se montrer favorable, sera-ce «chambrée complète» autour des barrières du club de la « rue Pavé du Gosson ». La rencontre sera dirigée par l'excellent referee Thiry, assisté dans sa tâche difficile de deux linesmen neutres.

Les trams verts Liége-Ans, Liége-Hollogne font arrêt (aux Bons Buveurs) à quelques minutes du terrain.

TOURNOI DU GRACE-BERLEUR F.C. — *Finale* : A 2 h. 30 : Grâce-Berleur F.C. IV-Stade Hollognois IV, Zwennen.— A 4 h.: Ougrée F.C. III-Montegnée F.C. III, Rorive. Ces rencontres ont lieu au terrain du Grâce-Berleur F.C., situé rue des Mavis à Grâce-Berleur.

TOURNOI DU HERSTAL SPORTIF. — *Demi-finale*. — A 4 h. 30, au terrain du Herstal Sportif : Herstal F.C. IV-Cercle Sportif Chênéen IV, Gaston Blavier.

AU TERRAIN DU HERSTAL SPORTIF. — A 3 h. : Vivegnis F.C.-Wandre Sportif, Closset.

AU TERRAIN DU CERCLE SPORTIF CHEVREMONTOIS. — A 1 h. 30: Cercle Sportif des Vennes II-Cercle Sportif Chèvremontois II, (section B), F. Chêne. — A 3 h. 15 : Etoile de Bellaire II-Cercle Sportif Chèvremontois (section A), Duchatto. — A 5 h. : Etoile de Bellaire I-Cercle Sportif Chèvremontois I, Warnant.

AU TERRAIN DE L'ALBERT STAR DE VAUX. — A 2 h. : Albert Club de Liége I-Albert Star Club de Vaux-sous-Chèvremont I, J. Sauvage. — A 3 h. 30 : Albert Club de Liége II-Albert Star Club de Vaux-sous-Chèvremont, Fernand Servais.

AU TERRAIN DES ALLIES DE ROMSEE. — A 2 h. : Cercle Sportif l'Amical de Queue-du-Bois IV-Alliés de Romsée IV, Beauraind. — A 3 h. 30 : Cercle Sportif l'Amical de Queue-du-Bois III-Alliés de Romsée III, Léners.

AU TERRAIN DE L'ETOILE HESBIGNONNE DE LIMONT. — A 3 h. 30 : Grâce-Berleur F.C. I-Etoile Hesbignonne de Limont, Fernand d'Heur.

AU TERRAIN DE L'UNION BEYNOISE. — A 2 h. 30 : Red Star de Chênée II-Union Sportive Beynoise II, Dessouroux. — A 4 h. : Red Star de Chênée I-Union Sportive Beynoise I, Van de Wilde.

AU TERRAIN DE L'ETOILE DE HOLLOGNE. — A 3 h. : Grande Réunion d'Athlétisme.

### Tournois non officiels

COUPE PATRIA. — *Division I* : A 4 h. : Alleur F. C. I - Union Sportive Malvaux I. — A 10 h. 30 : Excelsior F. C. de Glain I - Viatour F. C. de Vottem. — A 3 h. : Renory F. C. I - Coronmeuse F.C.I. — Eclair F. C. d'Angleur, bye. — *Division II* : A 2 h. 30 : Alleur F. C. II - Vieille Montagne F. C. II. — A 3 h. 30 : Longdoz F. C. I - Bressoux Sportif (au terrain du Coronmeuse F. C.). — A 3 h. : St-Jacques F. C. I - Alliance F. C. I. — A 3 h. : Monsin F. C.-Thier-à-Liége Sportif. — *Division III A* : A 3 h. : Vieille Montagne F. C. II- Viatour F. C. II de Vottem. — A 3 h. Anixhe Sportif-Coronmeuse F. C. II. — A 3 h. : Amical F. C. I - Excelsior F. C. II de Glain. — *Division III B* : A 3 h. : Eclair F. C. II d'Angleur - Alliés Ansois. — A 3 h. : Daring Club Bressoux - Union Sportive Malvaux. — A 2 h. : St-Jacques F. C. - Alliés Ansois (au terrain du Coronmeuse F. C.).

COUPE PRINCE LEOPOLD. — *Division I* : A 4 h. : Préalle F.C. - Stella F.C. — A 4 h. : Jupille Sportif - Union F. C. de Herstal. — *Division II* : A 3 h. 30 : Cheratte St-Joseph F. C. - Union Sportive Housse. — A 3 h. : Légia Sportif - Cercle Sportif Kinkempois. — *Division III* (retourn-matches) A 2 h. 30 : St-Jean Berchmans F. C. - Union Athlétique Liégeoise. — A 4 h. : Union F. C. de Herstal-Jupille Sportif.

COUPE ESTIVALE. — *Division I* : A 3 h. 15 : Lincéen F.C. - Wallonia F.C. A. — A 3 h. : Wallonia F. C. B - Esneux F. C. — A 4 h. : Sprimont F. C. - Florzé F. C. — A 3 h. : Dolembreux F. C.-Plainevaux F. C. — *Division II* : A 3 h. 30 : Météor F. C. - Wallonia. — A 3 h. 30 : Union Sportive Tilfloise - Comblain-au-Pont F. C. — A 5 h. : Villers-aux-Tours F.C. - Dolembreux F.C. — Esneux F. C., bye.

COUPE BELGIUM. — *Rencontres sélectionnées*. — Au terrain du Saint-Gilles F. C., à 2 h. 30, Etoile de Jupille rencontrera le Saint-Gilles F. C., vainqueur presque certain des premières divisions.

Au terrain de la Renaissance de Milmort à 2 h., un team formé des meilleurs éléments de l'Union Sportive Milmort et de la Renaissance de Milmort se mesurera avec une équipe similaire composée des meilleurs joueurs du Thier-à-Liége F. C. et de La Vallée du Geer. Certes, deux rencontres des plus intéressantes qui seront, sans aucun doute, suivies d'un très nombreux public. (H.P.)

## Le nouveau tombeau de Léon XIII

Du *XXe Siècle* : Nous avons annoncé que la dépouille mortelle de Léon XIII avait été transportée dans la basilique Saint-Pierre au tombeau qui lui est préparé depuis 1907 à Saint-Jean de Latran. Il y a là une erreur. La nouvelle sépulture de Léon XIII est à Saint-Pierre même et reste donc provisoire.

En 1903, le souverain pontife avait été déposé dans la tombe provisoire des Papes qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée conduisant à la coupole. Samedi soir, après l'Ave-Maria et toutes portes fermées, en présence de S. E. le cardinal Merry del Val, archiprêtre de la Basilique, le cercueil a été transféré à la chapelle de la Présentation.

Il ressort de là qu'on a renoncé à transporter avant longtemps les restes de Léon XIII à Saint-Jean de Latran. Le Vatican a estimé le transfert clandestin serait contraire à la dignité de la papauté et à la mémoire de l'illustre défunt. Il s'est souvenu d'autre part des scènes scandaleuses qui marquèrent le 13 juillet 1881, le transfert des restes de Pie IX de Saint-Pierre à Saint-Laurent hors les murs et où il s'en fallut de peu que le cercueil du Pape défunt ne fut jeté dans le Tibre. Sans doute la situation a bien changé et on n'avait pas à craindre le renouvellement de telles scènes.

Malgré tout, le Vatican n'a pas osé affronter l'épreuve et le Pape actuel, pour laisser disponible la tombe provisoire des Papes à Saint-Pierre, vient de décider d'ériger dans la basilique une tombe spéciale où les restes de Léon XIII seront déposés en attendant que les circonstances permettent de les transporter dans le tombeau de Saint-Jean de Latran.

« Par une singulière anomalie, écrit de correspondant romain de la *Gazette de Lausanne*, Léon XIII possède donc deux tombeaux : son tombeau officiel à Saint-Jean, surmonté de sa statue et orné d'une épitaphe, et sa tombe réelle dans Saint-Pierre, où reposent ses restes. Si le Vatican n'a pas osé profiter de la période exceptionnelle de pacification religieuse que nous traversons pour exécuter les volontés de Léon XIII, tout porte à croire que le transfert de sa dépouille funèbre à son tombeau est ajourné indéfiniment. C'est un épisode curieux de la présente situation de la papauté dans la Ville Eternelle. »

## Les clauses du traité russo-japonais

On lit dans les journaux suisses, à propos du traite russo-japonais : « La recherche du texte réel du traité russo-japonais préoccupe de plus en plus la presse russe. L'avis d'un grand journal de la Russie méridionale, la *Kijewskaja Misl*, est d'un intérêt tout particulier. Il commence par déclarer que la partie du traité qui n'a pas été publiée est, de beaucoup, la plus significative car il y est fait mention des aspirations relatives à la Chine et des engagements réciproques au cas d'un conflit avec une tierce puissance. Ce dernier point contient des stipulations très importantes en faveur du Japon. A ce propos, on doit déjà remarquer que le traité d'alliance offensive et défensive est valable pour 10 ans. Si ce délai venait à expirer à une époque où l'un des deux contractants serait en guerre, le traité resterait en vigueur jusqu'à la fin des hostilités. La Russie n'a pas à compter avant 10 ans sur un conflit avec une troisième puissance en Extrême-Orient. C'est donc la diplomatie prévoyante du Japon qui a dicté cette stipulation en prévision du conflit avec les Etats-Unis auquel elle s'attend endéans les dix années qui suivront.

La troisième puissance en question, dit le journal, doit être cherchée ailleurs qu'en Europe. »

## Une statistique

Un journal viennois vient d'établir le calcul des frais de guerre directs pendant les deux années révolues. Il en arrive à la conclusion que voici :

« L'Angleterre a dépensé 60, la France 44, la Russie 44, l'Italie 11, l'Allemagne et l'Autriche ensemble 60 milliards, soit un total de 219 milliards de couronnes (1 couronne-or = 34 francs, 223). Tenant compte des autres puissances, telles que la Turquie, la Belgique, etc., le journal arrive pour les deux années, à un total de 225 milliards.

Personne, naturellement, ne peut se faire une idée de cette somme colossale de 225 milliards. Le journal fait donc une comparaison très singulière. Les chiffres pris dans la statistique de la production d'or du monde depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à 1913, s'élève à 29 milliards de dollars. Le produit des métaux précieux de 1913 à 1915 est calculé à 2,1 milliards de dollards; la production totale depuis la découverte de l'Amérique, atteint environ 156 milliards de couronnes.

Si on admet maintenant que la production des métaux précieux avant 1492 s'élevait à un tiers de la production postérieure, évaluation plutôt élevée que trop basse, il en résulte que la production totale en or et en argent, depuis les époques reculées, n'est pas encore suffisante pour couvrir les frais de ces deux années de guerre moderne. »

## Une garantie précieuse

A Chicago, pour un crédit de banque, on a donné en garantie aussi précieuse que singulière, une quantité de 100 milligrammes de radium. Le crédit a été accordé par la «Continental Commercial Trust et Savings Bank» à la «Physicians Radium Association» de Chicago et atteint 25 mille dollars. L'institut a accepté pour pouvoir plus tard prêter gratuitement le radium en vue de traitements médicaux. On a l'intention d'acquérir au total pour 500.000 dollars de radium. Le radium se trouvant à la banque est à présent prêté contre payement à des médecins jusqu'à ce que l'emprunt soit récupéré. Naturellement, en cas d'urgence, le radium sera également fourni sans rétribution. La matière précieuse est placée dans des tubes d'or qui eux-mêmes se trouvent protégés par une enveloppe d'autre métal.

## PROPHÈTE

La rédaction d'un journal publié dans les tranchées françaises raille de façon humoristique les prophètes de la paix, que les récents événements ont fait surgir plus nombreux que jamais.

Une somnambule extralucide aurait donné, sur la date de la conclusion de la paix, les tuyaux suivants, dont on ne peut qu'admirer la profonde vraisemblance: «La guerre touchera à sa fin dès la suspension des hostilités et cet événement sera porté à la connaissance du public par l'interruption des combats, sur tous les fronts, quarante-huit heures avant la fin de la guerre; le combat continuera néamoins encore, mais n'aura plus qu'une durée de deux jours. Remarquez-le bien nous fixons une date et précisons le délai de deux jours. La guerre se terminera un certain nombre d'années avant la mort d'un politicien célèbre dont le nom commence par une lettre que l'on trouvera sans peine dans l'alphabet. Contrairement à l'opinion erronée qu'émettent certains personnages à l'arrière du front, les poilus ne devront pas rester dans les tranchées après la signature de la paix. Par contre, le malheureux poilu qui sera touché par la dernière balle regrettera toute sa vie ce déplorable incident. Chaque journée qui s'écoule nous rapproche davantage de la conclusion de la paix» .

Nous reproduisons, à titre documentaire, les pronostics de notre confrère, en lui laissant l'entière responsabilité de ses affirmations. Les événements ont déjà démenti tant de prophéties relatives à la date de la conclusion de la paix, que nous comprenons les incrédules.

### Le père des armes de petit calibre

L'armée suisse vient de célébrer le soixante-dixième anniversaire du colonel Rubin, directeur de la manufacture d'armes de Thoune. Ce viel officier, dont le grand public ignore même le nom, a exercé une influence considérable dans le domaine de l'armement des troupes du monde entier. C'est lui, en effet qui, aux environs de 1879, a construit le premier fusil de petit calibre. A cette époque, on enseignait dans les écoles de tir de toutes les armées que le calibre de 11 millimètres — celui du fusil Gras, du Mauser, etc., — constituait un minimum au-dessous duquel on ne pourrait jamais descendre. Le capitaine Rubin, reprenant une idée émise en 1869, donna un démenti à cette théorie en construisant un fusil de six millimètres répondant à toutes les conditions exigées d'une bonne arme de guerre. Pour résoudre les problèmes résultant de ce calibre minime, il dut inventer un projectile spécial — à noyau de plomb entouré d'une chemise de cuivre, lequel fut bientôt adopté, avec les variantes obligées, par les différentes armées européennes.

Le colonel Rubin est aussi l'inventeur d'une fusée fusante et d'une fusée à effet retardé.

## Chronique bibliographique

GUIDE PRATIQUE DE DESSIN INDUSTRIEL — Ouvrage à l'usage des élèves des écoles professionnelles et industrielles, par Jules Martin, dessinateur aux Travaux Publics de la ville de Liége, diplômé pour l'enseignement du dessin dans les Athénées et les Collèges, professeur à l'Ecole de Dessin Industriel de Liége.

---

FEUILLETON DU *Télégraphe* N° 31

## LA Neige sur les Pas

par Henry BORDEAUX

**Le Triomphe de l'Amour**

VI

Sur ces derniers mots elle avait essayé de jeter un sourire, un sourire qui ne faisait qu'ajouter à la disgrâce de la figure. Déjà il répliquait :

— J'avais peur pendant le voyage.

— Peur ?... de quoi ?

— De ne pas te retrouver vivante.

— Ah !

Elle ferma les yeux. Cette fois elle n'osait pas aller plus loin. Son espoir la faisait trembler. L'avenir qui se préparait, dont elle entrevoyait les possibilités, la tenait toute suspendue. Et il y avait un nom qui lui venait aux lèvres, qu'elle prononçait intérieurement, qu'elle ne disait pas encore.

— Maintenant, reprit-il, je sais que tu es sauvée. Mais il te faut beaucoup de repos. Tu verras, nous te soignerons, ça ira très bien.

— Oui, tu es bon.

Et les renseignements de Michel Monestier lui revenant à la mémoire, il précisa presque sans y penser :

— Je vous installerai à Caux toutes les deux.

Elle n'était pas sûre d'avoir compris et demanda timidement :

— Toutes les deux ?

— Mais oui. Juliette est ici.

— Juliette !

Ce fut un cri de délivrance maternelle, comme si son enfant recevait la vie une seconde fois. Et la main de son mari qui tenait encore la sienne, elle l'attira jusqu'à ses lèvres.

— Mon ami... Marc... Alors, tu m'as vraiment... pardonné ?

— Tais-toi ! ordonna-t-il sur un ton à la fois si impérieux et si tendre que lui-même en fut surpris comme s'il écoutait une autre personne, — une autre personne revêtue d'un pouvoir de rémission, d'un pouvoir sacerdotal.

Il avait retiré sa main, et il posa un doigt sur la bouche pour compléter son commandement de silence, puis il ajouta :

— Ne parlons plus jamais de cela. Jamais, jamais.

C'était un engagement définitif et sacré. Il le prenait sans s'y être préparé, avec une soudaineté qui l'emportait au delà de ses propres forces. Et il lui sembla qu'il abolissait les mauvais jours. Il avait dépassé la région trouble du doute, de l'incertitude, de l'inquiétude d'esprit et de cœur, et il atteignait le domaine réservé du calme intérieur, de la sérénité, comme après une ascension très rude, on se trouve tout à coup, et sans avoir pris garde aux derniers pas franchis avec aisance par l'attraction du sommet, sur un plateau où l'on respire un air plus léger, plus vivifiant, et qui n'a pas encore été respiré. Ainsi éprouvait-il une joie neuve, rayonnante, infinie, qui suivait le cours de toutes ses veines, qui l'exaltait et ne le faisait pas délirer. Elle détendait ses nerfs au lieu de les secouer. C'était un repos, une fraîcheur d'eau courante après l'assaut de tous ses souvenirs durant l'interminable voyage, après les larmes de cette veillée où il avait guetté la dernière fenêtre éclairée, après la mesquinerie de la matinée et la cruauté de l'interrogatoire. L'amour même ne l'avait pas rendu plus heureux : comme une femme s'enorgueillit d'entendre le premier appel de la vie qu'elle a donnée dans la douleur, il venait de surprendre le premier frémissement de l'âme qu'il avait rachetée, et il faisait bon marché, pour cette minute inoubliable, de toutes les misères écoulées.

Cette même paix où tout son être se dilatait, s'épanouissait, il était si assuré d'en voir le reflet dans les yeux de sa femme ! Se penchant, il ne vit que le pauvre visage tuméfié, sans beauté et sans expression, car les paupières de la malade s'étaient refermées. Et ce pauvre visage sans expression et sans beauté, il le regarda avec une dilection particulière. Il aurait aimé en baiser les plaies, mais quand les cœurs se touchent aucune caresse ne pourrait rien ajouter. Après quelques instants il s'étonna de ces paupières obstinément closes, puis il eut peur qu'elles ne se rouvrissent pas.

— Thérèse, appela-t-il.

Et il revit les yeux, les grands yeux tout à l'heure tragiques et maintenant pacifiés, comme il avait désiré de les voir. Sans une phrase, sans un mot, sans un geste, leur union se renouait par delà l'amour et la mort. Et c'était très bien ainsi.

Cependant elle ne bougeait pas, elle se taisait. Il se rendit compte de l'ébranlement trop violent que, dans sa faiblesse, elle avait ressenti, et ce fut lui qui voulut se faire pardonner, comme s'il avait été brutal :

— Comme tu dois être fatiguée ! Veux-tu que je te laisse ? Je reviendrai plus tard. Ou bien veux-tu que je reste là dans un coin, immobile ?

— Oh ! non, mon ami, ce n'est pas de la fatigue. Je ne puis pas te dire... Je suis bien, je suis si bien.

Il se contenta de poser la main sur son front, au-dessus du bandeau.

— Ils t'ont coupé les cheveux, tes beaux cheveux.

— Il a bien fallu.

Cherchant ce qui pouvait lui donner le plus de réconfort, il demanda :

— Veux-tu que j'aille chercher Juliette ?

— Oh ! oui, va la chercher... Juliette... Il y a si longtemps... A-t-elle grandi ?

Et plus bas :

— Se souvient-elle encore de moi ?

— Elle a parlé de toi tout à l'heure.

— Est-ce possible ? Sait-elle que je suis ici ?

— Pas encore. Je vais la préparer. Elle doit être vers le petit lac, avec Mme Acher, ou vers le chenil. Elle a toujours aimé les chiens.

— C'est vrai. Va vite.

— Faut-il rappeler la religieuse pendant mon absence ?

— Oh ! je n'ai besoin de rien, puisque tu es là. Je n'ai rien que de ma petite.

Sa *petite* lui faisait tendre les bras hors du lit. Il vit cette agitation.

— Un peu de patience, Thérèse, je reviens avec elle.

Il sortit de la chambre et, quand il se retrouva dans le corridor, il s'étonna de la légèreté de son pas, du plaisir même de sa marche et de sa respiration. Sa joie le portait

*(A suivre).*

Ouvrage in 8°, reliure toile, avec gravures, sortant des presses de l'imprimerie Bénard. Prix : 1 fr. 50. En vente à la librairie Bellens, rue de la Régence et chez tous les dépositaires. On peut se le procurer en s'adressant aux vendeurs du *Télégraphe*.

Le dessin est indispensable à l'industrie. Il ne fournit pas seulement un moyen de représentation, mais il permet au constructeur de traduire utilement sa pensée en fixant sur le papier l'ensemble et les détails d'un projet quelconque, d'étudier les formes et les dispositions les plus convenables à donner aux divers matériaux employés. Le dessin industriel est l'intermédiaire entre l'ingénieur qui conçoit et l'ouvrier qui exécute. Il est donc indispensable que celui-ci soit à même de savoir lire un plan et d'élaborer un croquis. Beaucoup d'artisans ne sont malheureusement pas en mesure de le faire parce que l'éducation ouvrière en matière de dessin a laissé beaucoup à désirer. Ce petit guide a pour but de les aider à acquérir, sous ce rapport, les connaissances indispensables à l'avenir de tout travailleur.

L'ouvrage est imprimé par la maison Bénard ; papier de choix, impression soignée, reliure coquette, rien n'a été négligé pour faire de cet ouvrage un petit chef-d'œuvre typographique.

## Promenades en pays wallon

### Trooz, Lonchienne, Péry, Beaufays le vallon de la Walthine, Prayon (1).

A l'arrêt du tram de Trooz, continuer la grand'route et longer la Vesdre jusqu'au poteau indiquant la route de Louveigné, que vous emprunterez. Une trentaine de mètres après la sortie du tunnel du vicinal, traverser les voies et monter à droite par un sentier rocailleux qui vire immédiatement à gauche, devient bientôt très étroit et s'engage dans le taillis, très épais à cet endroit. A une bifurcation, monter à droite. On arrive auprès d'un tourniquet donnant accès à une prairie clôturée. L'éviter et continuer à gauche, par le sentier sous bois longeant cette clôture. Site inoubliable, taillis puissants aux branches se rejoignant en voûte. Haute futaie de la plus noble, de la plus grandiose beauté.

Monter toujours, par une pente légère, sans s'inquiéter des sentiers descendant à gauche. Au sommet, le sentier passe à gauche d'un champ, rentre ensuite dans le taillis, puis passe à droite d'une clôture et de quelques habitations isolées, à demi-cachées par des arbres. Peu après ces maisons, descendre à ganche par un sentier plus large, puis tourner à droite par un autre chemin venant couper le vôtre. A une bifurcation en angle aigu, prendre à gauche.

Eviter des chemins de traverse croisant le vôtre à angle droit et traverser le village de Lonchienne par un chemin entre haies vives. Toute la traversée du village se fait toujours dans la même direction, sans se préoccuper des chemins venant de droite ou de gauche. Descente assez sensible par un chemin empierré au commencement duquel [illegible] charmantes, en pierres blondes, grises ou fauves, du plus touchant aspect local. Le chemin s'élargit peu à peu et passe à droite d'un bois. Quelques hauts sapins le bordent alors.

Continuer dans la même direction jusqu'à un beau bois de pins que l'on est malheureusement en train d'abattre ; à partir de ce bois, légère montée.

Rejoindre la route venant de Trooz et tourner à gauche en continuant toujours dans la même direction jusque Beaufays, dont vous apercevrez bientôt le clocher d'un si harmonieux profil. Au premier poteau indicateur, prendre la direction d'Embourg. Quelques mètres après la borne 12, tourner à droite par un large chemin, puis prendre le deuxième sentier à gauche (mais auparavant ne manquez pas de faire un léger crochet pour aller visiter l'Abbaye et ses dépendances qui sont de véritables merveilles architecturales sur lequelles, d'ailleurs, j'aurai prochainement l'occasion de revenir plus longuement). On rejoint bientôt la route. A droite sur cette route, puis sentier à droite.

On descend ainsi le versant gauche du pittoresque vallon de la Walthine.

Au bas du coteau, virer à gauche dans une ruelle de vieilles maisons sympathiques, tourner ensuite à droite, puis à gauche. Passer sous le viaduc, tourner à gauche et longer la Vesdre jusqu'au pont, que vous traversez. On aboutit ainsi à l'arrêt du tram (Ecoles de la Société Métallurgique de Prayon.

André DUSSART.

(1) Voir le supplément du *Télégraphe* des 7, 14, 21 mai, 1er, 11, 25 juin, 2, 9, 16, 23 et 30 juillet.

## Chronique Agricole

**Nos moissons.** — Les chutes de pluie, si abondantes cette année, ont fait supposer surtout dans le public des grandes villes, que la récolte de cette année ne serait pas riche par suite de la surabondance d'humidité du sol. On comprendra que, pour des raisons péremptoires, nous soyons plus que jamais intéressés au résultat de notre récolte et que nous manifestions des inquiétudes si, effectivement, l'humidité du sol venait à faire courir du danger à nos céréales. Il n'en est heureusement rien ainsi que le démontrent les observations faites, dans les différentes provinces, par des agriculteurs compétents.

Cette année, plus que toute autre, a confirmé l'observation, faite pendant ces derniers temps, qu'un été pluvieux n'est pas si nuisible aux champs qu'on le croyait anciennement. Les progrès qu'a réalisés l'agriculture contemporaine ont démenti le vieux proverbe « Le soleil n'a jamais chassé le laboureur des champs, la pluie en a tué plus d'un ».

L'année dernière, le soleil avait causé de sérieux dégâts à la moisson et cette année nos craintes doivent être bien moindres. Des raisons techniques et physiologiques influent dans ce sens. En premier lieu, le laboureur actuel n'est plus, comme ses ancêtres, sans défense contre l'humidité dont peut souffrir sa moisson, qu'elle soit fauchée ou encore sur pied. Il possède des appareils d'assèchement tout à fait modernes. De plus, au point de vue de la physiologie des plantes, il est constaté que en égale proportion, l'humidité n'est guère aussi nuisible que la chaleur. Il ne faut pas perdre de vue, à ce propos, que la production de matières organiques chez la plante est en relation intime avec une évaporation constante de celle-ci car les substances nutritives du sol sont véhiculées, dans les parties supérieures, par un courant d'eau provoqué précisément par cette évaporation.


**Le Gaz à la Campagne**

Eclairez vos Fermes, Châteaux, Villas, etc., avec **l'Aéro-benzol**

gaz d'éclairage d'une lumière éblouiss. sans danger, consomm. 2 1/2 cent. l'heure par bec de 125 bougies. L'appar. brev. d'une marche régul. garant. fonct. en marche norm. chez les fabric. : J. et H. POLAIN 56, rue du Cimetière, à ANS. 1835

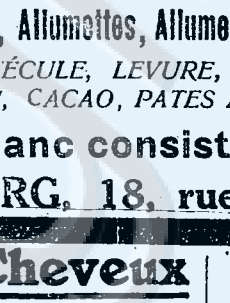

**BRIQUES**

Presse à levier, actionnée à bras d'homme

Presse à moteur produisant 30.000 briques par jour.

ATELIERS Edouard de Saint-Hubert à Orp-le-Grand

7203

**INSTITUT POLYTECHNIQUE**

de GLONS-LIÉGE

**Actuellement à LIÉGE**

112, Boulevard de la Sauvenière, 112

28e ANNÉE SCOLAIRE

ETUDES D'INGÉNIEUR EN 3 ANS

Electricité, mécanique, chimie, métallurgie, sucrerie. — Programme et *références concernant les situations occupées par les anciens élèves* Réouverture des cours le mardi 17 octobre prochain. (f. 9163)

**COURS DE REVISION**

de fin juillet à mi-octobre

**HERNIE**

Demandez brochure gratuite du *Nouveau bandage réglable sans ressorts*, du renommé spécialiste breveté, diplômé A. Dumoncau, le plus puissant, souple et solide de tous les appareils herniaires. Se porte nuit et jour sans gêne, maintient guérit et réduit toute hernie descente et déplacement. M. Dumonceau, reçoit de 9 à 12 h., 21 rue aux Choux, Bruxelles-Nord, et de 9 à 4 h., à

**Verviers** DIMANCHE 6 AOUT Hôtel de l'Aigle Noir

**Liège** LUNDI 7 AOUT, 125, Hôtel du Luxembourg, 125 r. des Guillemins (f.6770)

**Fumeurs Attention !**

Si vous désirez vous procurer les excellents tabacs de la *Semois, d'Obourg, de Maryland, de Porto-Rico, de Raisin, de Virginie, de Florida, de Richemond*, etc., etc., en détail, au prix du gros, adressez-vous directement à la

**Compagnie des Tabacs**

13, rue Souverain-Pont, 13

AVIS

Comme nous n'avons pas de succursale, ni de dépôt à Liége, autre qu'au NUMÉRO 13, de la rue Souverain-Pont, nous prions les personnes désireuses d'avoir nos produits, de bien prendre le N° et l'ADRESSE pr éviter toute erreur.

**Fabrique de Tuyaux en béton**

Spécialité de PUITS EN BÉTON de 0,70 à 12 fr. le m., 0.80 à 14 fr. le m. et 1 m., à 20 fr. le m

**A. St-GEORGES-DEHALU**

ANTHEIT-ST TTE

Arrivage, fin de ce mois d'un bateau de GRAVIER ET SABLE du Rhin de Hollande pour cimentier et fonderie. — Transbordement sur wagon ch. de fer et vicinal gare Statte. — Ciment de Huy et de Lustin. — Plâtre en gros. Forte remise aux Entrepreneurs 17529

**IMMALIN**

La Reine des Crèmes fabricat. comme avant la guerre. Demand. prix et échantil'on. Maison KRAFT, à ARLON. (f.8544

pour chaussures L'essayer c'est l'adopter

**BRONCHITE CHRONIQUE**

Guérison certaine et rapide par les **Cachets JASPAR**

La boîte fr. 2.50 (env. p. poste c. mand.)

Phar. Jaspar, r. d. Franchimontois, Liége

Phar. Semerlier-Bouttiau, r. Ste-Marguer.

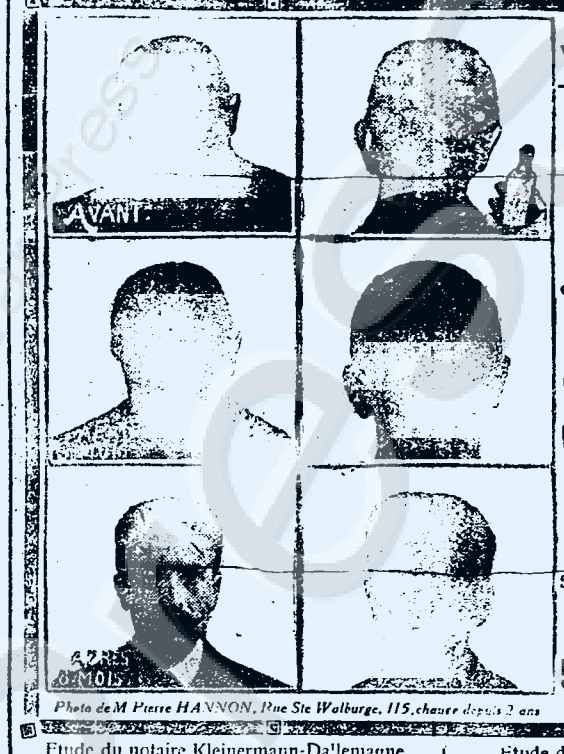


Photo de M Pierre HANNON, Rue Ste Walburge, 115, chauve depuis 2 ans 1182

**Voici une preuve entre toutes indiscutable**

RÉSULTATS OBTENUS en 8 mois, grâce à l'emploi de la

**Sève Wy**

Ce produit ne se vend - chez aucun coiffeur -

—o—

SEULE ET UNIQUE DÉPOSITAIRE :

**Maison WYNEN**

**50, r. St-Gilles, 50, LIÉGE**


Etude du notaire Kleinermann-Dallemagne, rue d'Archis, 38, à Liége.

**Vente définitive**

Lundi 7 août 1916, à 2 h., en l'étude, vente définitive de

*VILLE DE LIÉGE*

MAISON DE RENTIER, rue du Pot-d'Or, 52, de 88 m. c. bien décorée et en très bon état. Libre de bail, mise à prix : 20.000 frs.

MAISON AVEC JARDIN et arrière bâtiment, rue Jonckeu, 18, de 170 m. c. Loyer annuel 1200 frs. Libre le 1er février 1917. Mise à prix, 15000 frs ; à visiter sur permis du notaire.

*COMMUNE DE SOIRON*

MAISON DE RENTIER, rue de l'Eglise, 25, de 220 m. c., libre de bail, mise à prix 1200 frs.

DEUX CORPS DE FERME, av. 4 hectares 60 ares de prairie en partie arborée, qui seront vendus en onze lots sur les mises à prix respectives de 3000, 3500, 1000, 2600, 400, 100, 1500, 1000, 1000, 3600 et 300 frs.

Réunion des lots au gré des amateurs. Pour visiter s'adresser aux fermiers Mohin et Blaise. Plan et tous autres renseignements en l'étude. f. 9261

Le vendredi 11 août 1916, à 10 1/2 h., du matin, au prétoire de la Justice de paix, à Liége, rue du Pot-d'Or, 41, Maître Kleinermann, à ce commis, procédera conformément à la loi du 12 juin 1816, à la vente définitive de l'immeuble suivant :

Ville de Liége, boulevard Saucy, 16.

**Une Belle et Spacieuse Maison, à trois étages,**

avec appartements français, balcons, entrée cochère, cour, arrière-bâtiment, toutes utilités, gaz, eau, électricité, chaufferie, linoléum attaché, renseignée au cadastre sous le n° 164 b/3 de la section D pour une contenance de 190 m. c., joignant la Ville de Liége, MM. Leenaers-Beaujean, Beckx et Lepienne-Leblanc et le dit boulevard ; Cet immeuble de construction moderne et récente, très bien situé à un boulevard, convient pour rentier, commerce de gros, industriel, etc. Frais 11 o/o. Mise à prix offerte, 55.000 frs. Jouissance prochaine. A visiter sur permis du notaire. Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude, rue d'Archis, 38, à Liége. f. 9324

Etude de Maître WAUTERS, notaire à Liége 39, rue de l'Université.

—o—

**Vente publique définitive**

**(en une seule séance).**

Le Jeudi 17 août 1916, à 2 1/2 h. de l'après-midi, en son étude, le notaire Wauters vendra publiquement :

**Une maison de Rentier ou d'Employé**

avec bâtiment-annexe et grand jardin, située à Liége, rue St-Maur, 11, d'une superficie de 221 m. c.. 15 d. c. Mise à prix : fr. 3500. Entrée en jouissance immédiate, facilités de paiement. Pour visiter s'y adresser et pour tous renseignements s'adresser en l'étude. f. 9362

Capitaux à placer sur hypothèques.

**Vente Mobilière**

Le lendemain, vendredi 18 août, 1916 à 2 h. de l'après-midi, au devant de la maison sise à Liége, rue St-Maur, 11, le notaire Wauters vendra publiquement divers objets mobiliers garnissant cette maison. Pour le détail voir les affiches. Au comptant avec 10 p. c. pour frais f. 9363

Etude du Notaire DETIENNE, Liége, 9 Boulevard d'Avroy, 15

—o—

Le JEUDI 10 AOUT 1916, à 10 hs, rue du Pot-d'Or, 41, en présence de Mr le Juge de Paix adjudication définitive d'une

**Bonne Maison avec Jardin**

**Rue Bidaut, 64, Liége**

convenant pour rentier et employé. 181 m. c., annexe, cour, libre de bail. Frais 12 o/o.

De très grandes facilités de payement sont accordées à l'acheteur qui n'aura à verser, actuellement, qu'une minime partie du prix. (f. 9245)

Etude de Me MAURICE RENARD, notaire à Beyne-Heusay.

Le jeudi 10 août 1916, à 2 heures, à la requête des héritiers de feu Jacques Gilson, Me Maurice Renard, notaire à Beyne-Heusay, procédera, en son étude, à la vente publique des immeubles ci-après :

COMMUNE DE BEYNE-HEUSAY

**Une Belle Maison**

avec arrière-bâtiment, écuries, remise, annexes et dépendances, et prairie arborée, le tout d'un ensemble mesurant 20 ares, 11 centiares, situé commune de Beyne-Heusay, à la grand'route de Liége à Aix-la-Chapelle.

Ces immeubles seront divisés en trois lots avec faculté de les réunir.

*Jouissance immédiate.*

Plan et renseignements en l'étude de Me Maurice Renard. (F. 9381)

Etude de Maître A. COLLIN-RENSON Notaire à Ougrée (Liége)

On demande à acheter de suite PROPRIÉTÉ située en Condroz, comprenant une bonne habitation (quartier maître) avec corps de ferme dans le prix de 150 à 200.000 francs. f. 9271

Etude de Me SENY, notaire, à Liége, rue Ste-Véronique, 1.

**A vendre de gré à gré :**

MAISON D'EMPLOYÉ OU RENTIER, à Liége, rue de l'Aumônier ;

MAISON AVEC JARDIN, à Tilff, rue Emile Fréson. Electricité. Deux sortes d'eaux.

VILLA à Tilff, avenue de la Grotte.

MAISON ET JARDIN, à Fairon-Comblain, en lieu dit « Sur le Thier ».

Capitaux à placer sur hypothèque, à partir de 4 1/2 o/o avec facilités de remboursement. (F. 9375)

Direction de Ventes de Maîtres Ch. et Alfred VINCENT, à Huy.

CESSATION D'EXPLOITATION

—o—

**Vente d'un important Matériel de Transports, à Huy, rue l'Appelée.**

Le Mercredi 9 août 1916, à midi précis, en la demeure de Madame veuve Delgoffe-Jadot et fils, rue l'Appelée, à Huy, il sera procédé à la recette de Maîtres Ch. et Alf. Vincent de Huy, à la vente publique de :

3 voitures de déménagement, capitonnées, de 5, 6 et 7 m. avec impériale, voyageant sur chemin de fer sans démonter les roues ; 4 gros charicts à 4 roues de 25000, 15000 et 7500 kil. ; un chariot léger, à huche et un chariot plat, à ressorts ; 16 bons tombereaux à 2 roues et un à 4 roues, lèger ; Tonneau à purin sur roues-charrette à bras, charrette de messager. Superbe «Duc» à 4 roues, très léger, avec capote et lampes, marque «Snutsel» comme neuf.

Traineau à cheval, brouettes, phares, lanternes, harnais pour garnir 25 chevaux de gros traits et plusieurs harnais de voiture à un cheval ; Bâches, bascules, etc., etc. ; Conte-fort perfectionné de 800 kil. Au comptant avec 10 p. c. Catalogues en l'étude de l'huissier Vincent, rue des Augustins, 24, à Huy. f. 9319

Etude de Me G. JONET, notaire à Vien-Anthisnes.

Le lundi 14 août 1916, à 2 h. 1/2, chez M. Camille Mignolet, à Géromont (Comblain-aux-Pont), le notaire Jonet vendra publiquement un

**BIEN RURAL**

sis au dit Géromont, comprenant maison d'habitation avec étable, grange, four, fournil, citernes à eau et à purin, lumière électrique, cour, jardin, verger et prés d'une contenance totale de 1 h. 65 a. 75 c.

Jouissance au 1er mai 1917.

Pour visiter, s'adresser à M. Armand Marche, à Géromont (Comblain-au-Pont) et pour renseignements au dit notaire Jonet. (F. 9366)

Etudes de Maîtres BOSERET et SIDERIUS, notaires à Ciney.

—o—

Vente publique à Ciney, de la

**Ferme de Monin**

sous les communes de Achet, Ciney, Emptinne, Mohiville et Hamois, d'une contenance totale de 125 hectares 54 ares 29 centiares.

Le jeudi 17 août 1916, à 2 h., chez M. Lambotte, Hôtel du Condroz, à Ciney, les dits notaires vendront : 1. Bloc de la ferme comprenant maison d'habitation avec dépendances, granges, écuries, étables, jardins, verger, prés, terres et bois, contenant 63 hect. 83 ares 06 centiares. — 2. Lots en détail. 34 terres, prés, pâtures et bois contenant 61 hectares 71 ares 23 centiares. Ces immeubles sont occupés par la Famille Flavion. La vente se fera en bloc ou par lots au gré des amateurs. Faculté de traiter avant la vente s'il est fait des offres suffisantes. Pour renseignements et pour traiter s'adresser en l'étude des dits notaires et à M. Michelli, 60, rue de la Prévoyance, à Bruxelles. f. 9374

Etudes de Maîtres Henri LINCE et Armand JAMINET, notaires à Verviers.

—o—

POUR CAUSE DE PARTAGE

Vente Publique et définitive

(DERNIÈRE SÉANCE)

**D'UNE FERME**

**Sise commune d'Andrimont**

Le mercredi 16 août 1916, à 2 1/2 h. de relevée au prétoire de la Justice de Paix à Dison en présence de M. le Juge de paix de ce canton, Maîtres Henri LINCE et Armand JAMINET, notaires à Verviers, commis par jugement du Tribunal de Verviers, en date du 22 juin 1916, procéderont à la vente publique et définitive :

D'UNE FERME

sise à Andrimont en lieu dit «La Neuville», comprenant maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardin, verger et prés, le tout d'une contenance de 14 hectares 80 a. 57 cent.

La dite ferme sera exposée en vente en 8 lots (voir détails aux affiches ou le réclamer aux dits notaires) sur les mises à prix respectives offertes de 40.000 francs, 5.600 f., 3.500 f., 18.000 f., 3.000 f., 9.000 f., 12.000 f. et 6.000 f., soit au total 97.100 frs. Les 6 premiers lots de cette ferme comprenant les bâtiments, jardin, verger et 5 prés faisant ensemble 11 hect. 55 a. 47 cent. sont occupés par Mme Veuve Delfosse, au fermage annuel de 3.500 frs, comprenant fourniture de fumier pour 200 frs par les propriétaires.

Les 7e et 8e lots (prés) faisant ensemble 3 h. 25 a. 10 c. sont loués par M. Henri Closset au fermage annuel de 925 fr.

Tous ces biens peuvent être rendus libres de bail pour le 1er mai 1917.

Faculté pour les vendeurs de réunir en une ou plusieurs masses. (f. 9336


**Sardines „Union", Chocolats, Allumettes, Allumettes bougies, Rats de cave, Savon en poudre**

*SEMOULE DE RIZ, FÉCULE, LEVURE, PUDDING, BISCUITS MILITAIRES, CUBES BOUILLON, CACAO, PATES ALIMENTAIRES, HUILE D'OLIVE*

**Partie de Savon blanc consistant** à servir sur papier, bonne qualité, au prix de Fr. 1,25 le kilog.

**VAN DER BORG, 18, rue des Dominicains, Liége**

La Société coopérative **Le Jouet Liégeois** a l'honneur de faire savoir à ses amis et à tous ceux qui s'intéressent à son œuvre d'assistance par le travail, qu'elle vient de centraliser ses ateliers et ses bureaux **50, Bd de la Constitution**

Prière d'y adresser, dès maintenant, la correspondance et toute communication. R60

**Plus de Cheveux GRIS !!!**



«Le Nouveau London» (à base végétale) fait disparaître les cheveux gris en peu de jours, fortifie la chevelure. Il ne tache pas la peau.

Exiger au goulot: London

Prix actuels : fr. 2.25 et fr. 3.75

Teinture spéciale p/la barbe, fr. 2.50

En vente chez Pharmaciens, Droguistes Coiffeurs, Maisons de Parfumerie.

**Fabrique Belge de Brillants pour Métaux**

*Marques* : La Brillantine Liquide. - La Congoline.

RECONNUS LES MEILLEURS PRODUITS

*Fournisseurs des Tramways Bruxellois ; du Service des Eaux et du Gaz, du Service de la Voirie et du Corps des Pompiers de la Ville de Liége.*

EN VENTE : 1808

**124, boul. de la Sauvenière, 124, Liége**

*Négociants et Revendeurs :*

Demandez prix à l'AGENCE COMMERCIALE Liége, 124, boul. de la Sauvenière, 124, Liége




Des analyses comparatives ont prouvé que le Mosa est le plus riche des savons en poudre

(5812)